



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org

21022

Distr. LIMITEE
PPD. (SPEC.)
28 juin 1993

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Original : FRANCAIS

Première réunion de suivi
sur la mise en oeuvre du Programme
sous-régional de la deuxième DDIA
pour l'Afrique centrale*

Libreville, Gabon
20-24 Septembre 1993



**MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME
SOUS-REGIONAL DE LA DEUXIEME DDIA
POUR L'AFRIQUE DU CENTRE (PSRAC)****

Document établi par
le Secrétariat de l'ONUDI

* Cette réunion est organisée par l'ONUDI en coopération avec la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et le Gouvernement gabonais.

** Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

INTRODUCTION

1. Le présent document, destiné à la préparation de la réunion de suivi sur la promotion de la coopération industrielle en Afrique Centrale dans le cadre de la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique propose une révision du programme sous-régional en vue de:

- l'adapter au contexte actuel et le rendre plus cohérent avec la nature des problèmes et des contraintes du secteur manufacturier;
- le découper en phases pour en faciliter la mise en oeuvre.

2. Il comporte quatre parties:

- un diagnostic du secteur manufacturier de la sous-région repris dans le chapitre I, élaboré à partir des travaux effectués avec la contribution de l'ONUDI dans le cadre des projets RAF/88/049 "Assistance multi-sectorielle à la CEEAC pour la promotion de la coopération et de l'intégration économique de la sous-région"; et RAF/89/061 "Assistance à l'UDEAC pour la mise en oeuvre de la coopération et l'intégration économique";
- une analyse critique du Programme sous-régional de la deuxième DDIA pour l'Afrique Centrale (PSRAC) développée au chapitre II;
- une proposition de stratégie de mise en oeuvre et d'orientation pour un programme d'actions prioritaires au chapitre III, après un rappel du contexte d'élaboration du programme actuel et de son état d'avancement;
- un "Projet de plan d'exécution stratégique (PES)" au chapitre IV qui trace les grandes lignes d'un projet de programme révisé et les diverses modalités de sa mise en oeuvre. Ce plan qui constitue une démarche opérationnelle est divisé en trois phases, dont une phase d'urgence;
- une proposition pour la phase d'urgence détaillée sous le chapitre V.

3. Le but recherché dans l'établissement d'un Plan d'exécution stratégique (PES) est de donner au PSRAC plus de chances de réalisation en le subdivisant en étapes successives hiérarchisant les priorités et commençant par celles qui sont essentielles et susceptibles de mobiliser les ressources nécessaires à la poursuite du programme.

4. Il est escompté qu'au fur-et-à-mesure de l'avancement du plan, les investissements productifs dans la sous-région augmenteront proportionnellement aux résultats des actions qui seront prises en matière d'organisation de l'environnement industriel et d'amélioration du climat général d'investissement.

5. La progressivité de la démarche préconisée est explicitée par le schéma et le diagramme figurant respectivement en pages 32 et 33.

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE I: **DIAGNOSTIC DU SECTEUR MANUFACTURIER**

I.	STRUCTURES ET PERFORMANCES	1
II.	CONTRAINTES	2
	2.1 Environnement humain	2
	2.2 Environnement institutionnel	3
	2.3 Environnement physique	3
	2.4 Environnement économique	4
III.	ATOUS DE LA SOUS-RÉGION	4

CHAPITRE II: **PROGRAMME SOUS-RÉGIONAL DE LA 2ÈME DDIA POUR L'AFRIQUE CENTRALE**

I.	INTRODUCTION	6
II.	ANALYSE CRITIQUE DU PROGRAMME	7
III.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE	10

CHAPITRE III: **RECOMMANDATIONS POUR L'ADAPTATION DU PSRAC ET LA DEFINITION D'UNE STRATEGIE D'INTEGRATION**

I.	PRINCIPES DE BASE	13
II.	NOUVELLES ORIENTATIONS	14
	2.1 Programmes d'appui	16
	2.2 Programmes sous-sectoriels prioritaires	20

CHAPITRE IV: PROJET DE PLAN D'EXÉCUTION STRATÉGIQUE

I.	DIVISION EN PHASES SUCCESSIVES	30
I.	PLAN D'EXECUTION STRATEGIQUE	34
	2.1 Conditions de mise en oeuvre	34
	2.2 Rôles des principaux acteurs	36
III.	MODALITES DE MISE EN OEUVRE	39
	3.1 Modalités concernant l'identification et la formulation	39
	3.2 Modalités concernant l'exécution	39
	3.3 Modalités concernant le financement	40
IV.	COORDINATION	41
	4.1 Coordination entre programmes nationaux et sous-régionaux	41
	4.2 Coordination entre organisations intergouvernementales	41
	4.3 Coordination et suivi au niveau international	41

CHAPITRE V: DESCRIPTION DE LA PHASE D'URGENCE**CONCLUSIONS****ANNEXE: LE PSRAC**

CHAPITRE I**DIAGNOSTIC DU SECTEUR MANUFACTURIER****I. STRUCTURES ET PERFORMANCES DU SECTEUR MANUFACTURIER**

1. La stratégie d'import-substitution suivie jusqu'à présent par les pays de la sous-région a constitué en un simple remplacement des biens de consommation courante et de quelques rares biens intermédiaires. Elle a ainsi conduit à un tissu industriel caractérisé par:

- la prédominance de petites et moyennes industries dans les secteurs agro-alimentaire, des boissons, du tabac, des textiles notamment;
- une forte dépendance de l'extérieur tant en matières premières qu'en autres intrants tels que biens d'équipement, pièces de rechange, expertise technique;
- une faible mobilisation des ressources nationales et une exploitation limitée des potentialités de développement;
- un large secteur public inefficace;
- la concentration des entreprises industrielles le long de la côte atlantique, aggravant ainsi les déséquilibres sous-régionaux;
- la quasi-absence de production d'intrants industriels: aciers plats, produits chimiques de base notamment;
- le faible recours à la sous-traitance nationale ou régionale conduisant à une sous-utilisation des forges et des fonderies existantes;
- une disparité dans les coûts des principaux facteurs: salaires, énergie, capital, services, qui ne facilite pas l'intégration régionale et encourage des pratiques commerciales difficiles à maîtriser.

2. En terme de performances, les résultats ne sont guère brillants surtout depuis le milieu des années 1980; on citera comme indicateurs les plus significatifs:

- la sous-utilisation des capacités due non seulement à la baisse des revenus des consommateurs, mais aussi à la mauvaise conception des projets, au manque de savoir-faire technique ou de gestion, à la dégradation de l'environnement physique et réglementaire;

- la faible compétitivité du secteur due au niveau de productivité insuffisant des facteurs de production, tel que le travail, ainsi qu'aux barrières de protection douanière élevées dans un environnement incitatif biaisé.

3. Les entreprises étatiques très nombreuses connaissent généralement une situation encore plus difficile reflétée par des effectifs pléthoriques et des résultats financiers et un service de la dette onéreux, généralement supporté par l'Etat.

4. La part des PMI nationales dans l'industrie reste faible. Contribuant peu au développement de la sous-région, la valeur ajoutée manufacturière (VAM) de la CEEAC était en 1985 d'environ 2 milliards de dollars E.U. courants, soit seulement de 32 dollars E.U. par habitant. Après avoir progressé jusqu'en 1985 grâce à l'intensité des investissements, la VAM a régressé en termes réels entre 1985 et 1990. D'une moyenne de 9.6%¹ en 1988, la contribution du secteur au PIB varie beaucoup suivant les pays: 2.7% au Zaïre, 5.1% en Guinée Equatoriale, 8.8% au Tchad et 19.4% au Rwanda.

5. La libéralisation en cours dans les pays de la sous-région constitue une menace sérieuse pour ses entreprises peu productives et non préparées à la concurrence. Ne pourront survivre que celles qui sauront réagir à temps en menant les actions nécessaires pour se hisser au niveau des concurrents régionaux et internationaux.

II. CONTRAINTES

6. Plusieurs études menées par les organisations internationales, les gouvernements et/ou leurs organisations d'intégration ont mis en relief les contraintes qui pèsent sur l'industrialisation de l'Afrique.

7. Sans prétendre à l'exhaustivité, on s'attachera ici à relever celles qui semblent les plus importantes et qui peuvent, à défaut d'être entièrement résolues, du moins trouver des débuts de solution pendant la Décennie. Ces contraintes sont de différents ordres et touchent à l'environnement humain, institutionnel, physique et économique.

2.1 Environnement humain

8. Intervenant dans toutes les phases allant de l'élaboration du projet jusqu'à l'exploitation et la commercialisation des produits, les compétences sont reconnues de nos jours comme étant un des facteurs essentiels de la compétitivité et de la croissance économique. Leur développement doit donc constituer la priorité des priorités.

9. Un projet mal conçu ou mal réalisé au départ aura toutes les peines du

¹en dollars 1980 constants. Source: Africa in Figures 1990, UNIDO

monde à se maintenir, d'où l'importance des maîtrises d'oeuvre et d'ouvrage. Les arrêts fréquents de machines, l'inadéquation de certains coefficients de consommation et les faibles rendements sont les signes les plus manifestes de la non maîtrise technologique.

10. De nos jours il ne suffit plus de produire de bons produits mais il faut savoir les vendre suivant des approches et des techniques de marketing éprouvées. De manière générale dans un monde en pleine mutation, la création, la gestion et le développement d'une industrie impliquent de plus en plus de compétences auxquelles il faut sans cesse s'adapter par de nouvelles acquisitions au risque de périr.

2.2 Environnement institutionnel

11. Les nombreuses tracasseries administratives pour l'obtention des autorisations ou le contrôle des activités sont bien connues. Tandis que certaines lois ou institutions essentielles manquent (droit des affaires, institutions judiciaires à but commercial, normalisation et contrôle de qualité), d'autres multiplient les exceptions (douanes, impôts) jusqu'au niveau sous-régional souvent, même après des efforts d'harmonisation ou d'unification.

12. L'épargne quand elle existe, s'investit ailleurs par manque de confiance, de sécurité et de rentabilité sur place. Le système financier, spécialisé surtout dans les financements à court terme, sert peu les activités de développement. Là où cela a été tenté à travers les banques de développement à majorité étatique, les résultats sont peu probants en raison de l'allocation des crédits suivant des critères autres qu'économiques et financiers. Les taux pratiqués et d'une façon générale, les conditions de fonctionnement des banques, ne répondent pas aux besoins du secteur industriel qui nécessite davantage de crédits à risque que ne peuvent offrir les institutions existantes.

13. Les associations professionnelles ou d'intérêt général telles les chambres d'industrie, quand elles existent, sont peu opérantes car généralement dépendantes financièrement de l'Etat.

2.3 Environnement physique

14. Le manque ou l'insuffisance d'une infrastructure physique adéquate constitue à la fois une des causes du mauvais rendement des entreprises de la sous-région et de la limitation des investissements industriels. Son dysfonctionnement est souvent cause des ruptures d'approvisionnement en matières premières ou d'écoulement des produits. Les coûts élevés des transports, de transit, d'électricité, des télécommunications pénalisent la compétitivité des entreprises.

15. Les diverses mesures d'unification du marché sous-régional seront vaines tant qu'une amélioration sensible ne sera pas opérée en matière de communications entre les Etats; ceci est surtout le cas pour les pays enclavés tels que le Burundi, la RCA, le Rwanda et le Tchad ou les pays insulaires.

2.4 Environnement économique

16. En tant que moyen pour atteindre les objectifs de développement, l'industrialisation dépend des stratégies mises en oeuvre, et en particulier des données aussi bien quantitatives que qualitatives de l'environnement économique. Il en est aussi du type de planification donc des moyens de mobilisation et d'attribution des ressources, du rôle respectif de l'Etat et du secteur privé, des mesures d'incitation et de régulation économiques.

17. Forc. est de constater que depuis le milieu des années 1980, on a assisté à une dégradation généralisée de cet environnement. Les crises politiques et économiques s'entremêlant avec des déficits budgétaires croissants, sont apparues. Les revenus ont baissé aggravant du coup la situation des industries déjà performantes et rendant plus méfiants les investisseurs.

18. Cet environnement peu satisfaisant a conduit les Etats de la sous-région à conclure avec les institutions de Bretton Woods, les PAS qui ont pour objectifs la stabilisation par la réduction du déficit budgétaire et de la balance des paiements, et l'adoption de politiques visant la relance économique.

19. Jusqu'ici les résultats de ces politiques ne sont pas encore concluants. Au contraire le secteur industriel a vu sa situation s'aggraver. En même temps que l'environnement commençait à s'améliorer, les marchés étaient envahis par les produits importés, les entreprises locales qui bénéficiaient jusque là de protections excessives, n'étant pas prêtes à affronter cette concurrence.

III. ATOUTS DE LA SOUS-REGION

20. Malgré les difficultés mentionnées ci-dessus, l'Afrique Centrale possède d'énormes potentialités en matière d'industrialisation:

- l'immensité du territoire géographique (5.4 millions de km²) et la variété aussi bien des climats (tropical, sahélien et tempéré) que des sols (relief de plateaux, steppes, montagnes, ...) recèlent un potentiel agricole et des possibilités complémentaires de cultures énormes;
- près de 280 millions d'ha de réserves forestières sous-exploitées tant du point de vue des industries du bois que des possibilités offertes par la flore à la pharmacopée et aux cosmétiques;
- les importantes et diverses réserves minières et de gaz: bauxite, fer, cuivre, manganèse, uranium, cobalt, zinc, étain, pétrole, gaz;
- un potentiel hydro-électrique réalisable à partir des fleuves parmi les plus puissants du monde;
- une population évaluée à 70 millions d'habitants dont plus de 60% en âge actif (15 et 64 ans) représentant un potentiel qui, avec une formation adéquate et un environnement approprié, pourrait

avantageusement exploiter les ressources;

- l'ouverture politique en cours dans la sous-région, en libérant les énergies dans un cadre politico-économique plus sain et transparent, constitue un atout supplémentaire.
21. Les contraintes mentionnées ci-dessus sont connues, comme le sont d'ailleurs également les atouts de la sous-région. Il est cependant important de les avoir constamment à l'esprit dans le cadre du présent travail, car il faudra de toute façon en tenir compte dans l'élaboration et la mise en oeuvre des programmes et des projets futurs d'intégration industrielle.

CHAPITRE II**PROGRAMME SOUS-REGIONAL DE LA DEUXIEME DDIA
POUR L'AFRIQUE CENTRALE (PSRAC)****I. INTRODUCTION**

22. La crise que traverse les économies de l'Afrique sud-saharienne depuis les années 1980 et plus particulièrement le manque de performance de la première Décennie du développement industriel de l'Afrique (DDIA-1: 1981 - 1990) ont amené les Etats africains à proposer et à faire admettre à la communauté internationale une deuxième Décennie (DDIA-2: 1993 - 2002) pour corriger les insuffisances de la première et faire jouer à l'industrie un rôle moteur dans le développement du continent.

23. Elaboré à Bangui en février 1984, le programme initial intégré de la première DDIA pour l'Afrique Centrale, approuvé en mars 1984 à Addis Abéba par les ministres de l'industrie, a sélectionné comme prioritaires les secteurs des industries métallurgiques, mécaniques, chimiques ainsi que les agro-industries et industries connexes. Il a identifié 20 projets moteurs et 13 projets d'appui et retenu une stratégie de mise en oeuvre pour leur exécution.

24. Revu à Bujumbura en janvier 1986, le sous-secteur des matériaux de construction a été ajouté aux secteurs prioritaires initialement retenus. Le nombre de projets a été ramené à 25 pour les projets moteurs et à 9 pour les projets d'appui. L'évaluation à Bamenda en décembre 1989 de ce programme révisé, a constaté que 2 projets moteurs étaient réalisés, 10 étaient en cours d'exécution et 13 étaient à l'étude, dénotant ainsi un effort appréciable de réalisation.

25. Les obstacles à l'exécution du premier programme révisé se situaient, selon cette évaluation, au niveau de:

- la procédure de sélection des projets moteurs basée uniquement sur une liste de critères de sélection;
- la mauvaise conception de certains projets;
- le manque général d'organisation et de coordination efficace entre autorités publiques nationales et sous-régionales;
- l'absence de suivi et de consultations entre les parties concernées par la réalisation des projets;
- le manque ou l'insuffisance tant de ressources techniques et

financières, que d'infrastructures de communications.

26. La réunion de Bamenda a ainsi abouti à un deuxième programme révisé intégré de promotion industrielle pour l'Afrique Centrale qui a :

- maintenu les mêmes sous-secteurs moteurs et domaines d'appui que les premier programme révisé;
- sélectionné 37 projets moteurs et 12 projets d'appui classés en 3 catégories selon leur priorité d'exécution: première priorité pour une exécution à court terme (0 à 5 ans), deuxième priorité pour une exécution à moyen terme (5 à 10 ans), troisième priorité pour une exécution à long terme (plus de 10 ans).

27. Tous les projets d'appui et dix sept projets moteurs ont été classés en première priorité, le reste l'étant en deuxième (9 projets) et troisième priorité (11 projets).

28. Le rapport de l'évaluation à mi-parcours de la DDIA-1, approuvé par le Conseil des ministres africains de l'industrie, en juin 1989, après avoir relevé un certain nombre de lacunes dans les modalités d'élaboration et d'exécution du programme, a fait des recommandations pertinentes pour sa poursuite.

29. Le programme actuel est donc basé principalement sur le programme révisé issu de la Réunion sous-régionale de suivi sur la promotion de la coopération industrielle intra-africaine dans le cadre de la DDIA (Bamenda, 28 novembre - 2 décembre 1989), soumis ensuite aux Etats et aux principales organisations sous-régionales, et approuvé enfin par la Conférence des ministres africains de l'industrie lors de sa dixième réunion (Dakar, 29 - 31 juillet 1991).

II. ANALYSE CRITIQUE DU PSRAC

30. Le programme de la deuxième DDIA pour l'Afrique Centrale tel qu'il se présente actuellement a été adopté, comme indiqué au paragraphe précédent, à Dakar en juillet 1991 (CAMI-10/6/Vol.2: ICE/1991/6/Vol.2).

31. Les objectifs, dérivés du Plan d'action de Lagos visent, comme pour la première Décennie, à :

- promouvoir un développement industriel autonome et auto-entretenu dans les Etats membres, basé principalement sur la valorisation et l'utilisation de leurs ressources locales;
- restructurer leurs économies en vue d'atteindre l'indépendance collective;
- satisfaire les besoins essentiels des populations de la communauté et améliorer leurs niveaux de vie;
- renforcer la complémentarité et l'intégration économique en vue de réduire la dépendance économique vis-à-vis de l'extérieur.

32. Tout en visant la compatibilité de l'intégration économique sous-régionale avec les programmes de stabilisation et d'ajustement structurel (PAS) mis en oeuvre dans les pays membres, les stratégies et politiques développées dans le cadre du PSRAC concernent:

- la préparation et l'exécution d'un plan industriel commun notamment par l'harmonisation et la coordination des politiques et des programmes nationaux;
- la création d'entreprises industrielles communes grâce à des projets moteurs offrant des possibilités de complémentarité et de spécialisation;
- l'adoption de mesures fiscales, financières et commerciales appropriées en faveur des pays enclavés et/ou de moindre développement;
- la mise en oeuvre de politiques communes de stimulation et d'intégration des entreprises: code d'investissement, fiscalité, législation du travail;
- la restructuration et la rationalisation des industries existantes;
- la signature d'accords commerciaux entre pays.

33. La priorité absolue des programmes et des projets du PSRAC consiste en l'élaboration d'un plan directeur d'industrialisation, suite aux études des branches industrielles suivantes retenues par les experts de la CEEAC, avec une attention particulière pour les petites et moyennes entreprises:

- industries liées à l'agriculture, à savoir les agro-industries et les industries alimentaires basées sur le développement des activités de transformation des produits agricoles et du bois;
- industries mécaniques fabriquant du matériel et des machines agricoles et des pièces de rechange;
- industries chimiques assurant la production d'engrais, de pesticides et de produits pétrochimiques;
- industries métallurgiques fournissant des produits intermédiaires pour les industries mécaniques;
- industries des matériaux de construction qui assurent la production du ciment et de tuiles;
- industries pharmaceutiques.

34. La sélection des projets présentés par les Etats et les organisations intergouvernementales a abouti, après soumission à 9 critères d'identification, à 37 projets multinationaux ou sous-régionaux dont 13 dans les industries chimiques, 12 dans les agro-industries et industries connexes, 1 en industrie mécanique, 6 en industrie des matériaux de construction et 5 en industries

métallurgiques. A ces projets moteurs il convient d'ajouter 12 projets d'appui dont 8 relèvent de l'appui à des institutions sous-régionales (CEEAC, UDEAC, CEPGL, ISTA, OAPI). La liste des projets sélectionnés figure en annexe. Il est à noter que cette liste de projets est à peu près la même que celle arrêtée à Bamenda, mis à part l'adjonction du laminoir du Congo et le retrait de l'extension de la cimenterie de Mashyura.

35. Les secteurs d'appui et les ressources majeures pour le développement de la sous-région sont les mêmes que durant la première Décennie: agriculture, ressources minérales, énergie, transports et communications, ressources humaines, ressources financières, technologie, infrastructure institutionnelle.

36. Le programme propose pour sa mise en oeuvre, une plus grande publicité, tant dans la sous-région qu'à l'extérieur, tant auprès des investisseurs que des bailleurs de fonds. Il insiste également sur une meilleure coordination entre les organisations intergouvernementales et entre programmes sous-régionaux et nationaux, sur la mise en place d'un environnement favorable à l'investissement et sur l'identification de promoteurs potentiels privés pour la réalisation effective des projets.

37. Pour le contrôle et le suivi de la mise en oeuvre, le PSRAC prévoyait de créer dans le cadre des organismes existants un Comité de coordination de la promotion industrielle et des comités sous-sectoriels de gestion stratégique. Enfin les rôles des organisations sous-régionales et internationales sont décrits dans la mise en oeuvre du programme sous-régional.

38. Tout le monde s'accorde sur le fait que la première Décennie est loin d'avoir été un succès, raison pour laquelle une deuxième Décennie a été instaurée. Optimiste, elle a sous-estimé ou omis des contraintes fondamentales dont certaines, relevées à la réunion de Bamenda, persistent toujours.

39. Par rapport à la première Décennie, des changements notables sont intervenus dans les Etats et ont influencé la conception et l'élaboration des travaux préparatoires des programmes nationaux de la deuxième DDIA dans le sens d'une meilleure adaptation aux réalités et aux possibilités locales. Les plus importants sont:

- la priorité donnée aux problèmes de réhabilitation et de modernisation des industries existantes, très peu performantes pour diverses raisons;
- la reconnaissance de secteur rural comme principale cible du développement industriel, aussi bien comme fournisseur que comme client;
- l'acceptation de l'économie de marché comme système économique le plus efficace, avec toutes ses exigences au niveau de la réglementation, de la prédominance du secteur privé et de l'organisation industrielle;
- une plus grande ouverture au marché mondial avec son corollaire la compétitivité des productions et ses exigences en infrastructures tant physiques qu'institutionnelles, en particulier la qualité et la compétence des hommes.

40. Conçu à partir des programmes nationaux élaborés par les opérateurs économiques dans les Etats, le PSRAC ne semble cependant pas avoir suffisamment pris en compte ni les changements dans l'orientation ci-dessus énumérés ni les contraintes en matière de ressources financières, techniques et humaines. Par ailleurs, peu de mesures concrètes d'élimination des obstacles relevés lors de la première Décennie sont envisagées.

III. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PSRAC

41. Considérant qu'il a été élaboré en 1990, on constate que le contexte dans lequel le PSRAC est censé être exécuté actuellement s'est considérablement modifié et que des événements majeurs susceptibles d'influencer le programme sont intervenus entretemps.

42. Sur le plan politique, on assiste à l'Est à l'émiettement, sous la poussée de la résurgence de nationalismes jusque là réprimés, des ensembles que les monopoles d'Etat avaient édifiés. A l'Ouest, malgré quelques difficultés que rencontre le Traité de Maastricht, la construction de l'Europe se poursuit. En Afrique, les conséquences des événements survenus en Europe de l'Est, liées à une crise économique aigue, entraînent des turbulences et des revendications pour l'ouverture politique vers la démocratie pluraliste. Si celle-ci est désormais admise partout dans la sous-région, son application rencontre encore des difficultés dans la majorité des pays, entraînant des crises parfois très graves.

43. Sur le plan économique, tandis que le chômage atteint des niveaux sans précédent et que la croissance ralentit à l'Ouest, l'Est se débat dans d'énormes difficultés de passage à l'économie de marché, tout ceci sur fond d'une poussée généralisée de régionalisme: Zone de libre échange USA/Canada/Mexique, grand marché et extension de la CEE avec liens privilégiés en vue avec l'Europe de l'Est, Zone commerciale Asie/Pacifique.

44. Pendant ce temps, l'Afrique rencontre des difficultés sans précédent. Outre la détérioration des termes de l'échange et le détournement d'une part importante des capitaux étrangers vers l'Est, l'aggravation est aussi due aux turbulences socio-politiques, grèves, casses, vacances de pouvoir pendant les conférences nationales, incertitudes politiques, renouvellement des équipes gouvernementales. A ceci s'ajoutent les effets dépressifs des politiques de stabilisation et d'ajustement structurel dans lesquels se sont engagés presque tous les pays de la sous-région.

45. Côté secteur industriel, les PAS ont jusqu'ici eu des effets plutôt décevants. En réduisant les dépenses notamment par la restriction de la consommation des ménages et les dépenses publiques, ils ont entamé les marchés. La recherche de l'efficacité et d'une plus grande compétitivité se traduit actuellement par des actions de restructuration et de réhabilitation sous forme généralement de privatisations qui sont loin d'être concluantes, par manque ou insuffisance d'actionnaires locaux potentiels.

46. Tous les bailleurs de fonds conditionnant leur intervention dans la sous-région à un accord avec le groupe FMI/Banque Mondiale sur de tels

programmes, les PAS sont désormais difficilement contournables.

47. Ces programmes visent d'une part à réduire le déficit des finances publiques et de la balance des paiements, et d'autre part à éliminer les sources d'inefficacité et à relancer la croissance grâce à des mesures de libéralisation et de restructuration de l'appareil de production, notamment sous l'impulsion de l'initiative privée. Pour ce faire les politiques sectorielles recherchent le rééquilibrage des grandes filières agricoles de production, le développement du secteur industriel par sa rationalisation et sa diversification, le redressement et la restructuration du secteur financier en vue d'une meilleure collecte de l'épargne et d'investissements plus opportuns. Les actions d'accompagnement tendent généralement à l'amélioration de l'environnement des acteurs économiques et à la réduction des coûts de production. Elles visent également les secteurs sociaux que sont l'éducation et la santé reconnus récemment comme conditionnant pour une large part le développement à long terme.

48. Les PAS revêtent aujourd'hui une telle ampleur que bien qu'appliqués essentiellement au niveau des Etats, ils ne manqueront pas d'influencer les perspectives d'intégration économique sous-régionale. Bien que débordant du cadre de la présente étude, il faut signaler que si les PAS visent l'intégration à l'économie internationale, le Plan d'action de Lagos recherchait quant à lui l'autonomie et l'auto-suffisance régionales. De même, contrairement aux PAS qui s'appuient sur l'économie de marché et le secteur privé, le Plan d'action de Lagos, volontariste, prônait la planification du développement, la réalisation de projets communs principalement par les Etats et une redistribution ex-post des coûts et avantages.

49. Malgré ces divergences liées aux options du type d'intégration par les marchés (Plan d'action de Lagos) ou par la production (PAS), on assiste concrètement sur le terrain à certaines convergences en raison des inter-actions évidentes entre ajustement et intégration. C'est ainsi que leur coordination apparaît de plus en plus nécessaire et qu'on parle de plus en plus de dimension régionale de l'ajustement. Ainsi partant des limitations qu'impose le Traité de l'UDEAC aux politiques commerciales, fiscales et de transports des Etats, donc à l'efficacité de leurs politiques d'ajustement, la Banque Mondiale a conçu un PAS-UDEAC dénommé par la suite PRR (Programme régional des réformes).

50. Celui-ci recherche la réduction des discriminations et des divergences des politiques incitatives, une baisse de la protection, une stimulation de la concurrence, une spécialisation et une rationalisation des impôts, la suppression des obstacles douaniers procéduriers et la rationalisation des politiques des transports et du coût de transit pour les pays enclavés.

51. De même sous l'impulsion de la France, les pays africains de la Zone Franc étudient la constitution d'une union économique en plus des unions monétaires de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique Centrale par:

- la mise en place de règles communes (droit des affaires, droit social);
- l'harmonisation des politiques fiscales, des assurances, de l'épargne;
- la création de structures assurant une meilleure coordination et la

surveillance des politiques économiques;

- la réalisation d'un marché financier communautaire.

52. Portant sur 6 des 10 pays de la CEEAC ayant une monnaie commune, ces programmes ne manqueront pas d'influencer le processus d'intégration de la sous-région, en particulier sa stratégie d'industrialisation. Prônant l'un une intégration spontanée par le marché, l'autre une intégration par l'adoption de règles et de mesures communes, ils visent tous deux la constitution de relations et d'opérations conjointes à travers les concertations entre opérateurs privés, et entre ceux-ci et les Etats.

53. Eu égard aux faiblesses du PSRAC qui sont dues au fait qu'il a été élaboré dans un contexte antérieur aux profondes mutations politiques, économiques et sociales qu'a connu le monde, et l'Afrique en particulier durant ces dernières années, il semble qu'il ne puisse pas être mis concrètement en oeuvre dans sa forme présente. Il appartient à la présente réunion d'en tirer les conclusions et de proposer des remaniements nécessaires. Il convient d'admettre que la révision des programmes est quelque chose de normal et que la deuxième Décennie a admis que les programmes devraient être réexaminés à intervalles réguliers et ajustés en fonction des priorités et des besoins nouveaux.

CHAPITRE III**RECOMMANDATIONS POUR L'ADAPTATION DU PSRAC
ET LA DEFINITION D'UNE STRATEGIE D'INTEGRATION****I. PRINCIPES DE BASE**

54. Pour être crédible tant auprès des pays membres, qu'auprès des bailleurs de fonds, le programme sous-régional doit tenir compte, dans son approche stratégique, des orientations de ceux-ci et du contexte international qui tend de plus en plus à marginaliser l'Afrique au profit d'autres régions.

55. Partant du principe selon lequel l'économie de marché assure une meilleure allocation des ressources et le secteur privé est appelé à jouer un rôle beaucoup plus dynamique dans l'industrialisation, la stratégie doit refléter les orientations suivantes: plus grande libéralisation, logique d'efficience et de compétitivité, et meilleure répartition des fonctions entre l'Etat et le secteur privé à travers des concertations étroites. D'où la nécessité d'un consensus pour bénéficier de l'appui et de la participation effective de tous les acteurs, tant publics que privés.

56. Les changements introduits par les PAS, la difficulté de maîtrise des principaux paramètres de développement durant une période décennale, l'accélération des mutations technologiques, socio-économiques et politiques font que la stratégie doit être évolutive.

57. Enfin en raison de la rareté des réserves locales et de l'amenuisement des ressources extérieures qui sont destinées à la sous-région, la stratégie doit être sélective, en concentrant les efforts dans les domaines qui, à moindre coût, ont le plus d'impact sur l'ensemble du système productif et/ou dans ceux où la sous-région dispose d'avantages comparatifs.

58. Le programme d'action proposé plus loin répond à ces exigences; afin de le rendre plus opérationnel, il est scindé en phases successives plus ou moins homogènes dont il reste à déterminer la durée. La première phase devrait jeter les bases d'un bon démarrage de la deuxième Décennie en laissant s'accomplir les mutations politico-économiques en cours et en entamant celles des actions dont les conditions de réussite seraient réunies.

59. Comme le suggèrent aussi bien les plans nationaux que les travaux sur le développement des filières sélectionnées dans la CEEAC dans le cadre du projet RAF/88/049, il serait illusoire de vouloir susciter des investissements productifs tant que ne seront pas levées les principales contraintes qui freinent le bon fonctionnement des unités existantes, notamment la mise en place des

institutions et des politiques économiques appropriées. Parallèlement, les études des unités existantes sélectionnées dont la restructuration/réhabilitation s'avérerait possible dans le cadre de la coopération sous-régionale pourraient être menées.

60. La consolidation des unités industrielles existantes par leur réhabilitation et leur rationalisation revêt une importance vitale: il serait vain de vouloir attirer de nouveaux investisseurs aussi bien locaux qu'étrangers tant que l'existant ne fonctionnera pas correctement. Moyennant une mise de fond minimale, des améliorations substantielles peuvent être obtenues en termes de valeur ajoutée, donc de croissance. Certains mauvais résultats obtenus jusque là sous forme de privatisations notamment tiennent au fait que seuls les problèmes internes à l'entreprise ont été privilégiés au détriment d'autres facteurs relevant de l'environnement tout aussi importants.

61. De toute façon, la privatisation ne doit pas être une panacée, d'autres formules tendant vers une gestion de type privé doivent être envisagées. Une approche intégrée est recommandée, consistant, après identification des entreprises prioritaires, à envisager leur réhabilitation dans le cadre d'un programme consolidé de restructuration du secteur industriel, incluant également des mesures de soutien appropriées.

62. L'expansion sous forme de création d'entreprises nouvelles sous-régionales dans les sous-secteurs prioritaires, doit aussi se faire par une approche programme à travers:

- des études sous-sectorielles approfondies: diagnostic, identification des opportunités actuelles et futures, des contraintes et des conditions de développement;
- l'examen de programmes et de projets d'investissements sélectionnés, si possible en concertation avec les opérateurs et les banques, identifiant les moyens requis et les sources de financement;
- l'élaboration d'un programme d'action spécifiant les principales actions à mener, les responsabilités et le calendrier d'exécution;
- l'exécution et le suivi du programme d'action, ce qui suppose une évaluation régulière, l'observation des écarts et des déficiences éventuels en vue d'apporter les correctifs nécessaires.

II. NOUVELLES ORIENTATIONS DU PSRAC

63. Les développements ultérieurs, en particulier sur les contextes d'élaboration et de mise en oeuvre du PSRAC, militent en faveur de son adaptation dans le sens d'une plus grande souplesse et d'une exécution par étapes successives tenant compte des résultats obtenus à l'issue de chaque phase.

64. Les conclusions et les recommandations des travaux des filières

industrielles prioritaires de la CEEAC et les actions de restructuration entreprises au niveau des Etats et de l'UDEAC suggèrent comme :

premier rang de priorité:

la poursuite du programme des réformes tendant à lever les contraintes qui pèsent sur l'industrie sous-régionale, notamment les mesures créant les conditions propices au bon fonctionnement et à la relance de l'investissement productif;

deuxième rang de priorité:

la réalisation du programme de consolidation des entreprises existantes et la poursuite de l'amélioration de l'environnement immédiat qui conditionne leur bon fonctionnement;

troisième rang de priorité:

l'expansion industrielle sous la forme de créations nouvelles d'unités dans les sous-secteurs prioritaires.

65. Les préoccupations essentielles de chacune de ces priorités, telles que mentionnées ci-dessus, doivent correspondre aux phases successives du PSRAC qui seraient dès lors:

la phase 1: dite phase d'urgence couvrant les programmes de parachèvement des activités du premier rang de priorité;

la phase 2: dite phase de consolidation, surtout consacrée aux programmes de réhabilitation/restructuration et également à la mise en place des conditions nécessaires à la phase 3;

la phase 3: dite phase d'expansion, portant alors essentiellement sur des investissements industriels.

66. Dans la pratique, les phases ne sont être étanches, les travaux préparatoires tendant à atteindre l'objectif d'une phase donnée étant en général menés lors de la phase précédente; de même une opération dont les conditions de réalisation seront réunies, pourra être menée immédiatement.

67. Il est difficile de déterminer la durée des phases suivant des critères bien définis. A titre indicatif on pourrait attribuer 3 années à chacune des deux premières phases et 4 années à la dernière. En fait, depuis quelque temps les réformes des politiques économiques sont en cours partout en Afrique sous l'instigation des PAS; il s'agit donc plutôt d'un parachèvement et d'une harmonisation au niveau de la CEEAC. Il en est de même des programmes de réhabilitation dont beaucoup revêtent actuellement la forme de privatisation. On peut donc penser que ces deux phases pourraient être facilement financées et qu'un délai de 6 ans est suffisant.

68. Pour plus de commodité dans la présentation, une distinction est faite entre les programmes d'appui et les programmes sous-sectoriels. Les programmes

d'appui concernent les infrastructures physiques, les infrastructures institutionnelles et la mise en valeur des ressources humaines. Les programmes sous-sectoriels ont trait aux agro-industries et industries connexes, aux industries mécaniques fabricant des machines agricoles et des pièces de rechange, aux industries chimiques assurant la production d'engrais, de pesticides et des produits pétrochimiques, et enfin aux industries métallurgiques.

2.1 Programmes d'appui

2.1.1 Infrastructures physiques

69. Vaste ensemble couvert pour une large part par la forêt, la sous-région est assez handicapée en matière de transports et communications, d'autant plus que sur 10 pays on compte quatre pays enclavés (Burundi, Rwanda, République Centrafricaine et Tchad), un pays semi-enclavé (Zaire), un pays insulaire (Sao Tomé et Príncipe) et un pays semi-insulaire (Guinée Equatoriale). Le mauvais état des routes et la médiocrité de certaines autres voies de communication et services (télécommunications, ports, fleuves, électricité, eau, ...) pénalisent les unités existantes et dissuadent plusieurs investisseurs potentiels. Les économies restent d'autant plus extraverties, que la majeure partie des communications de la sous-région doit passer par l'Europe.

70. Le développement à l'échelle sous-régionale des transports et communications en désenclavant certains pays et l'arrière-pays de ceux qui ont une façade maritime, facilitera l'industrialisation par une meilleure circulation des hommes et des produits.

71. L'étude et l'exploitation en commun de certains bassins fluviaux améliorera non seulement la navigation mais aussi développera l'irrigation de terres nouvelles et l'utilisation de l'importante ressource renouvelable constituée par l'énorme potentiel hydro-électrique.

72. Le cabotage maritime sur l'Atlantique, presque inexistant ou insuffisant actuellement, est un lourd handicap pour Sao Tomé et Príncipe, l'île de Bioko et la ceinture la plus industrialisée de la sous-région allant de Douala à Matadi. A titre d'illustration dans les conditions de juin 1991, le transport d'une tonne de marchandise était moins cher de Rouen (France) à Pointe Noire, que de Douala ou de Brazzaville.

73. Durant la première Décennie, les OIGs d'Afrique Centrale ont mené diverses études sur les sujets suivants:

- l'état physique du réseau routier communautaire par la CEEAC et l'UDEAC;
- l'harmonisation et la coordination des programmes de vols, ainsi que la formation des agents des compagnies aériennes par la CEEAC et l'UDEAC;
- l'inter-connection des réseaux de télécommunications dans les pays membres de la CEEAC, à travers deux études menées par la CAPTAC et l'UIT;

- la détermination des besoins en formation pour les télécommunications par la CEEAC;
- l'Ecole communautaire des télécommunications par l'UDEAC;
- la création d'une société de transport multinationale sur le lac Kivu par la CEPGL;
- la zone de transit Centrafrique - Tchad au port de Douala par l'UDEAC.

Recommandations

74. L'exploitation des études et des programmes proposés dans la deuxième Décennie des transports et communications et ceux initiés par les organismes sous-régionaux et régionaux spécialisés tels que la CAPTAC (Postes et télécommunications), l'UPAT (Télécommunications), l'UAC (Chemin de fer) doivent aboutir à un programme substantiel qu'il est proposé de subdiviser en 3 priorités: court, moyen et long termes.

75. Les investissements étant particulièrement lourds dans ce secteur, on retiendra pour:

- le court terme: les actions portant sur l'harmonisation des procédures et réglementations (les politiques, les études de renforcement des réseaux, et la formation du personnel);
- le moyen terme: le renforcement des réseaux existants et la mise en application des règles communes;
- le long terme: les nouvelles réalisations et l'élaboration des plans généraux.

2.1.2 Infrastructures institutionnelles

76. Couvrant une grande variété d'institutions et de réglementations, l'infrastructure institutionnelle fournit le processus de réflexion et les stimulants qui agissent, plus ou moins directement, sur le processus d'industrialisation.

77. Au premier rang on citera l'Etat, ses structures impliquées dans l'industrialisation, ses prérogatives en matière de politique et de réglementation économiques portant sur la monnaie, la fiscalité, les douanes, le change, l'import-export, les investissements, la propriété intellectuelle ainsi que ses mécanismes d'approbation et de contrôle.

78. L'Etat, dans son rôle d'entrepreneur industriel est de plus en plus contesté en raison de ses échecs et de ses structures mal adaptées et trop coûteuses, à la fois pour la communauté et pour les investisseurs potentiels.

79. Vient ensuite le système bancaire qui, outre son état très embryonnaire,

s'est pratiquement effondré à cause de ses interventions dans le financement des déficits budgétaires et d'entreprises publiques insolvables ou dans l'octroi de crédits sur la base de considérations politiques ou personnelles. Il doit être réhabilité au plus tôt pour soutenir le secteur privé tant pour les capitaux d'investissement que pour les fonds de roulement.

80. Le secteur industriel, même dans sa composante formelle, est encore très mal organisé dans la plupart des Etats. Représenté par des associations telles que chambres de commerce et d'industrie où prédominent les commerçants dont les intérêts sont souvent distants des besoins de l'industrie, le secteur privé est loin de jouer son rôle moteur dans l'industrialisation. Il mérite d'être sérieusement renforcé, revigoré et organisé de manière à accéder à un niveau qui lui permettra de jouer un rôle actif, lors des concertations et des négociations avec l'Etat.

81. Enfin toute une série de services d'appui méritent d'être cités, qui jouent un rôle important dans l'industrialisation mais dont les rôles sont encore mal connus ou sous-estimés dans la plupart des pays de la sous-région. Il s'agit notamment:

- des réseaux d'informations commerciales, industrielles, technologiques rendus nécessaires par l'ouverture à l'économie de marché;
- de la normalisation et du contrôle de qualité des produits;
- des assurances;
- des organismes de recherche-développement;
- des bureaux d'ingénieurs conseils, d'audit et d'expertises diverses.

Recommandations

82. En matière de réformes des politiques et réglementations économiques, il est suggéré:

- de faire la synthèse des réformes en cours dans les Etats dans le cadre des PAS et des nouvelles règles de la Zone Franc;
- de les analyser en vue d'une harmonisation sous-régionale.

83. Il faut surtout insister ici sur la nécessité de cohérence de la politique industrielle à l'élaboration de laquelle les opérateurs privés doivent être associés. De plus, le désarmement douanier devra être progressif pour permettre une adaptation du tissu industriel existant. Dans certains cas il faudra négocier la compensation des pertes engendrées par les réformes de l'ajustement structurel.

84. En matière de système financier, si la restructuration des banques est généralement traitée dans les PAS, il ne semble pas en être de même du développement d'intermédiaires financiers spécialisés dans le capital-risque, le crédit-bail et les marchés financiers, ni par ailleurs du renforcement des

structures de collecte d'épargne, comme les assurances, les organismes de prévoyance sociale et les sociétés de caution mutuelle.

85. En matière de services d'appui, il est urgent de mettre en place rapidement des programmes sous-régionaux:

- de réseaux d'informations industrielles et technologiques;
- de normalisation et de contrôle de qualité;
- d'organismes de recherche-développement;
- de développement de la consultance industrielle.

86. Il est tout aussi important d'aider le secteur privé à s'organiser en associations professionnelles sous-régionales, en vue d'être mieux représenté notamment à la Fédération des chambres de commerce et d'industrie d'Afrique Centrale basée à Brazzaville.

2.1.3 Ressources humaines

87. Comme l'a souligné le Représentant de la Banque Mondiale à la 10^{ème} Conférence des ministres africains de l'industrie à Dakar: "Les matières premières et la main-d'oeuvre bon marché sont remplacées, comme facteurs principaux de compétitivité et de croissance, par les compétences techniques et de gestion, le savoir-faire en matière scientifique et de commercialisation, la qualité des produits et la régularité des livraisons et l'intégration des procédés de production par delà les frontières nationales et continentales".

88. Tout le monde reconnaît de nos jours que la prospérité d'un pays est avant tout le résultat du niveau de ses compétences humaines. Le développement des compétences humaines apparaît ainsi comme la priorité des priorités des programmes d'appui de la Décennie.

89. Malgré des résultats certains en éducation de base, le système éducatif n'est pas encore adapté aux exigences des activités productives modernes. L'enseignement technique n'arrive pas encore à créer les emplois en vue d'absorber une partie significative de la population en forte croissance. Pendant qu'elle recourt toujours à l'assistance technique étrangère pour faire tourner les usines, la sous-région déverse chaque année des milliers de jeunes diplômés sans emploi. Il est plus qu'urgent non seulement de trouver une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi, mais aussi d'utiliser au mieux le potentiel des jeunes diplômés.

Recommandations

90. Les besoins en main d'oeuvre des branches prioritaires seront établis dans les plans sectoriels. Dans l'ensemble il est recommandé d'établir, sur une période déterminée, le bilan des besoins et des disponibilités et d'envisager ensuite les mesures d'ajustement. Un programme spécifique de formation de chefs d'entreprises doit être mis en oeuvre. La coopération sous-régionale doit être

utilisée au maximum pour la formation et le perfectionnement des cadres et techniciens.

2.2 Programmes sous-sectoriels prioritaires

2.2.1 Agro-industries et industries connexes

91. Priorité énoncée aussi bien dans le Plan d'action de Lagos que dans le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, l'auto-suffisance alimentaire par la transformation des produits agricoles et le développement des industries liées à l'agriculture, revêt une importance capitale.

92. Bien que l'industrie alimentaire soit prépondérante dans la structure du secteur industriel, seule une infime partie des ressources agricoles, forestières, animales et halieutiques est actuellement transformée dans la sous-région à cause du coûts élevés de la collecte, de la mauvaise exploitation ou de la non compétitivité des produits. Le manque de technologies adaptées au traitement et à la conservation de certaines denrées périssables freine également le développement de leur production.

93. Dans le cadre du Programme de sécurité alimentaire, des études de filières agro-industrielles sont menées conjointement par l'UDEAC et la CEEAC, en complément aux études sur la filière bois et sur la filière textile et habillement déjà réalisées par ces deux organisations sous-régionales au travers des projets RAF/89/061 et RAF/88/049.

Filière bois:

94. Etudié en vue de l'établissement du plan directeur pour le développement des filières industrielles sélectionnées dans la CEEAC (projet RAF/88/049), le plan sous-sectoriel bois a été examiné par l'atelier de concertation industrielle organisé à Libreville du 8 au 11 septembre 1992 avec les opérateurs économiques de la sous-région.

95. Tout en possédant la deuxième réserve forestière tropicale du monde, la CEEAC n'a participé que pour 3% à la production mondiale. De plus, un tiers seulement de la production de la sous-région est transformé localement en sciages, placages et contreplaqués. Les principales contraintes relevées concernent la dégradation de l'environnement, l'absence de personnel qualifié, la vétusté des équipements ainsi que le mauvais état des infrastructures de communication. Elles ont pour conséquences:

- le faible taux de valorisation et la sous-utilisation du potentiel forestier;
- une sur-exploitation de 3 ou 4 essences par pays alors que les essences secondaires sont rarement utilisées;
- la faible compétitivité par rapport aux concurrents asiatiques;

- une inadaptation des financements à la nature des activités forestières et des industries du bois.

Recommandations

96. Les recommandations découlant de l'atelier de Libreville s'adressent aux Etats membres de la CEEAC et aux opérateurs du sous-secteur.

A l'endroit de la CEEAC et de ses Etats membres

- La création d'un comité du bois de la CEEAC chargé de l'étude, de la mise en oeuvre et du suivi des politiques de redéploiement de la filière concernant un code forestier commun, l'harmonisation des législations, la normalisation des produits et le cadre réglementaire d'exploitation et de transformation.
- La réalisation d'une étude sur la réhabilitation des entreprises forestières en difficulté.
- La réalisation d'une étude sur la compétitivité des industries forestières sous-régionales en particulier par rapport aux concurrents asiatiques.
- La mise en place d'un crédit forestier régional adapté.
- La large diffusion des études, compte rendu de réunions et de séminaires auprès des principaux intéressés: administrations, opérateurs, chambres de commerce.

A l'endroit des opérateurs

- La création d'une association sous-régionale des producteurs du bois et produits dérivés ayant pour mission de promouvoir les produits du bois dans la sous-région et à l'étranger, par tous les moyens, notamment la participation à des foires et à des missions commerciales.

Filière textile et habillement

97. Répondant à un besoin essentiel, la filière a joué un grand rôle dans l'industrialisation en Europe. Reconnue jusqu'à une date récente comme industrie à forte intensité de main d'oeuvre, l'industrie textile a vite été perçue comme secteur porteur en Afrique qui dispose de ressources abondantes en coton et dont les conditions climatiques incitent plutôt au port de tissus à base de coton. Tous les pays, même ceux qui ne produisent pas de coton, ont réalisé des usines textiles qui ont de plus en plus de mal à résister à la concurrence extérieure, celle des pays asiatiques en particulier.

98. Le secrétariat général a mené deux études sur le secteur en 1988 et en 1992 dans la cadre des projets RAF/88/021 et RAF/89/061.

Recommandations

99. La première étude intitulée "Elaboration d'un schéma directeur d'industrialisation du secteur textile et vêtement cotonnier pour les pays de l'UDEAC" a conclu, après l'analyse de la composition et de l'évolution de la demande, des conditions d'approvisionnement et de production actuelles en UDEAC, à l'existence d'énormes possibilités de développement à condition que certaines contraintes soient levées. Celles-ci concernent le manque de compétitivité, la perméabilité des frontières, les coûts de certains facteurs et les difficultés de transport. Visant des objectifs de diversification et de spécialisation, elle a recommandé la restructuration financière et la diversification des usines existantes, et la création de nouveaux projets de filature, de tissage et de confection.

100. Soumises à une réunion des opérateurs textiles de la sous-région en Octobre 1990, les principales conclusions de l'étude ont conduit à la recommandation de relance du secteur par l'assainissement du marché et la restructuration des entreprises industrielles existantes avant toute implantation de nouveaux projets.

101. La seconde étude "Etude de pré-faisabilité en vue de la réhabilitation d'unités textiles en zone UDEAC" a abouti à des conclusions plus pessimistes. Les trois usines intégrées (CICAM au Cameroun, UCATEX en Centrafrique et STT au Tchad), avec une capacité combinée de tissage de 48.7 millions de mètres, n'ont produit que 25.7 millions de mètres, soit un taux d'utilisation de 53%. Pour un marché de l'UDEAC évalué en 1990 à 55 millions de mètres de pagné Fancy, ces usines ont fourni 15.7 millions de mètres, soit 30% de la consommation totale. 14 millions de mètres ont été fournis par les usines non intégrées (IMPRECO au Congo, SICABO au Cameroun et SOTEGA au Gabon), tandis que le reste, soit 25 millions de mètres, provenait d'importations légales et frauduleuses.

102. Compte tenu du matériel et des équipements en place dans ces usines et des charges fixes très élevées qui en résultent, le seuil de rentabilité n'est accessible qu'à pleine utilisation des capacités. Il y a donc risque de fermeture des trois sociétés intégrées et perte de 2200 emplois, à moins d'un contrôle absolu des importations. En l'absence de cette mesure, en pratique impossible à appliquer, la seule solution qui permette une meilleure efficacité et une rentabilité, se trouve dans l'intégration de l'ensemble dans les ateliers de la CICAM. Cette dernière proposition est à l'étude à l'UDEAC.

2.2.2 Industries mécaniques fabriquant des machines agricoles et des pièces de rechange

103. Au centre de tout système articulé, l'industrie mécanique utilise les produits du secteur métallurgique et fournit en retour les machines et les équipements nécessaires à la production comme à la transformation des matières premières agricoles et forestières. De manière générale, elle fournit l'équipement produisant les pièces de rechange indispensables au conditionnement ou à la réparation. Les unités mécaniques de l'Afrique Centrale sont généralement sous-utilisées à cause du manque de matières premières ou de l'éloignement de certaines activités complémentaires telles que fonderies, forges, ateliers de

réparation et de maintenance.

104. Concernant plus précisément le matériel et outillage agricole, les projets RAF/89/061 et RAF/88/049 ont mené des études concordantes. Le niveau de mécanisation agricole reste peu développé dans la sous-région; l'essentiel de la production agricole est le fait de petits exploitants (2 ha en moyenne) utilisant des outils à main ou attelés, le matériel à haut rendement restant l'apanage des complexes agro-industriels.

105. La production est assurée à la fois par:

- le secteur artisanal de capacité inconnue mais dont la production est estimée à environ 600 000 outils à main/an en plus du matériel de traitement post-récolte;
- et par le secteur industriel qui compte 4 usines opérationnelles (TROPIC au Cameroun, CHANIMETAL et UMAZ au Zaïre et RWANDEX CHILLINGTON au Rwanda) et un atelier au Tchad, la SIMAT, avec une capacité de 7.5 millions d'outils à main. Leur production de 2.5 millions est loin de la consommation estimée à 8.5 millions.

106. Les principales contraintes du développement du secteur sont:

- le faible niveau de revenu des agriculteurs, l'absence ou l'inefficacité du crédit agricole;
- le manque de compétitivité des entreprises existantes dû à la surévaluation du franc CFA, voire au dumping des prix de certaines productions voisines ;
- l'insuffisance de l'encadrement du paysan ou le manque de vulgarisation de certains équipements appropriés;
- la faiblesse de l'infrastructure d'entretien et de maintenance.

Recommandations

107. L'atelier de concertation de Libreville a proposé comme actions:

- la mise en place d'un comité sous-régional de machinisme agricole, composé d'acteurs publics et privés de la filière, chargé de suivre et de gérer toutes les activités pouvant dynamiser le secteur, c'est-à-dire collecte et échange d'informations, formation et éducation, études et assistance, coopération sous-régionale;
- la réhabilitation des unités existantes;
- une étude plus approfondie des besoins de la filière et des mesures qui pourront la rendre compétitive et promouvoir son développement ultérieur.

108. L'étude UDEAC quant à elle, a proposé un programme intégré de développement

comprenant:

- un centre régional de recherche et développement, chargé des études, de l'adaptation des machines, de la formation, des expérimentations et de la conception de prototypes;
- une unité centrale de fabrication pour la mise au point et la fabrication en série s'appuyant sur les ateliers de montage et de réparation situés à l'intérieur de la sous-région.

109. En fait, il s'agit en UDEAC de transformer le CENEEMA du Cameroun en centre sous-régional et la société TROPIC en unité centrale tandis que des ateliers de montage seraient localisés au Tchad et en RCA. Ce programme semble connaître l'agrément de certains bailleurs de fonds prêts à financer l'étude de faisabilité.

2.2.3 Industries chimiques assurant la production d'engrais, de pesticides et des produits pétrochimiques

110. L'industrie chimique est hautement diversifiée. L'activité porte, soit sur la fabrication d'ingrédients actifs, soit sur l'élaboration par mélange de produits composés directement utilisables. Ses produits les plus communément utilisés en Afrique sont les engrais, les pesticides, les produits pharmaceutiques et les matières plastiques. Lors de la première DDIA, plusieurs études ont été menées en Afrique Centrale sur la pétrochimie et les produits dérivés.

Pétrochimie:

111. La plus récente étude "Industrie pétrochimique - diagnostic et identification des créneaux" effectuée dans le cadre du projet RAF/88/049 a été discutée à l'atelier de Libreville. Après un rappel des exigences et des tendances récentes du secteur, l'étude signale l'inexistence actuelle de l'industrie pétrochimique en CEEAC, en raison du manque d'installations classiques de valorisation de matières de base (ammoniac, urée). Limitées à la transformation de polymères importés en articles de consommation courante, les unités existantes sont généralement de petite taille, fabricant une gamme réduite de produits, de qualité souvent médiocre. A l'exception de rares entreprises, la majorité des unités ne peut prétendre à une véritable modernisation.

112. Outre l'exigüité du marché de la CEEAC, les coûts des matières premières et de l'énergie, les niveaux des infrastructures générales et de la technicité, le rapport estime que "les pays de la CEEAC producteurs d'hydrocarbures ne disposent pas tous d'avantages comparatifs apparents, dont l'exploitation permettrait d'aboutir à des taux de rentabilité internes attractifs et à l'intéressement de partenaires industriels".

Recommandations

113. Moyennant certaines mesures préalables (développement de compétences, création de centres et d'unions de plastiques) tendant à normaliser l'environnement économique sous-régional pour le rendre apte à permettre un véritable ancrage de la filière pétrochimie, six opportunités de réalisations industrielles ont été identifiées, parmi lesquelles figure la restructuration /réhabilitation du secteur de transformation des plastiques.

114. Pour la mise en oeuvre des recommandations, il est proposé de mettre en place dans les meilleurs délais une "Task Force" composée de 6 ou 8 experts (technologues/économistes) de haute compétence chargée de:

- prêter assistance pour l'exécution des tâches préalables;
- définir et exécuter les travaux et les études relatifs aux opportunités identifiées, c'est-à-dire réhabilitation du secteur de transformation des plastiques, développement de la filière des dérivés du gaz de synthèse, production de détergents, production de coke de pétrole, développement du FCC (craquage catalytique en lit fluidisé) et production d'oléfines et de polymères.

Engrais:

115. L'Afrique Centrale possède les matières premières de base pour la production des principaux engrais: pétrole et gaz (Congo, Cameroun, Gabon), phosphates (Congo, Gabon, Burundi) et potasse (Congo, Gabon). Déjà en 1987, l'UDEAC a mené une étude intitulée "Développement des engrais azotés, potassiques et phosphates".

116. Cette étude, qui n'avait tenu compte ni de la crise économique naissante, ni des mesures de privatisation de la distribution d'engrais intervenue au Cameroun sous l'égide de l'USAID, aboutissait à la conclusion qu'une production d'engrais à base de matières premières locales ou même de granulation à partir d'intermédiaires tels qu'ammoniac et acide phosphorique importés, ne se justifiait pas. Elle proposait un schéma de développement en trois étapes:

- installation d'une usine d'ensachage d'engrais chimiques simples importés au port de Douala;
- adjonction à l'unité ci-dessus d'une unité de mélange d'engrais composés;
- production à partir d'intermédiaires et de matières premières locales.

117. Les instances supérieures de l'UDEAC ont accepté les conclusions de l'étude mais ont insisté, eu égard aux énormes besoins de la sous-région en fertilisants, pour qu'un projet visant à promouvoir l'utilisation d'engrais dans les cultures vivrières soit étudié.

118. L'étude de faisabilité des deux premières étapes a été réalisée en 1992

avec l'assistance de l'ONUDI. Plusieurs promoteurs privés, pour la plupart des importateurs d'engrais camerounais, se sont montrés prêts à participer à la réalisation du projet "Unité de mélange et d'ensachage d'engrais". La capacité retenue est de 100.000 t/an d'engrais composés NPK extensible à 160.000 t pour un marché actuel accessible évalué à 95.000 t. La première tranche (ensachage seul) nécessite un investissement de 1.552 milliard de francs CFA, tandis que la deuxième est évaluée à 616 millions de CFA. La localisation de l'unité est proposée à Douala en raison de l'importance du marché camerounais et de l'existence de certaines installations portuaires réutilisables.

119. Bien que présentant une rentabilité peu élevée, de l'ordre de 12 à 15% suivant les hypothèses de financement et générant peu d'emplois, le projet est bien réalisable, car il permettra des économies sur les coûts actuels d'approvisionnement et offrira une gamme plus étendue de produits à l'utilisateur.

120. Le projet d'usine d'engrais phosphatés du Burundi semble bien avancé puisque la réalisation devrait commencer en 1993. Les investissements sont évalués à 2 milliards de francs burundais. Les études sur l'utilisation du gaz méthane du lac Kivu pour la production de fertilisants se poursuivent.

Pesticides:

121. Les pesticides comportent essentiellement les insecticides pour la lutte contre les insectes, les fongicides contre les champignons et assimilés, les herbicides contre les mauvaises herbes. D'autres produits tels les raticides, les produits pour la lutte anti-acridienne ou anti-aviaire ou la protection des récoltes en font également partie.

122. Les pesticides employés en Afrique Centrale à des fins agricoles et sanitaires sont principalement importés, soit prêts à l'emploi, soit en vrac afin d'être mélangés et conditionnés avec des produits locaux. Comme les engrais chimiques, les pesticides sont surtout utilisés dans les complexes agro-industriels et pour les cultures d'exportation: café, cacao, coton, etc. Leurs coûts élevés limitent leur épandage sur les cultures vivrières et dans les petites exploitations agricoles. Certaines usines de formulation de pesticides existent dans la sous-région, elles sont généralement sous-utilisées pour une série de raisons, dont la faible compétitivité et le manque de compétences techniques.

Recommandations

123. En 1988, sous le titre "Industrie des pesticides en UDEAC", une étude sur les possibilités de développement de cette industrie a conclu qu'en termes d'ingrédients actifs à 100%, seuls ceux à base de cuivre méritait quelque attention. Elle a recommandé:

- l'extension de l'étude à l'ensemble des pays de la CEEAC;
- la consolidation des usines existantes, en les favorisant lors des

appels d'offres et en optimisant leur coût de production par l'amélioration des séries de produits formulés, en se concentrant sur une gamme réduite de produits, orientée vers les marchés les plus importants;

- la mise en place de comités nationaux coordonnés au niveau inter-Etats sous l'égide du Conseil phytosanitaire inter-africain et chargés de la rationalisation, de l'harmonisation, de l'homologation, de la production et de l'utilisation des produits phytosanitaires.

124. Plus récemment, une étude de pré faisabilité de production de principes actifs des pesticides sous l'égide de l'UDEAC portant sur les pays de la CEEAC, a recommandé la démarche qui consiste à envisager:

- en premier lieu la réalisation d'une chaîne de formulation de produits liquides et pulvérulants à partir de matières locales (support) et importées (principes actifs);
- pour le moyen ou long terme la réalisation d'une installation de production de matières actives à partir de cuivre.

125. Dès que la décision de principe sur la réalisation du projet aura été prise, les tâches suivantes devront être entreprises:

- recherche de l'adhésion des différents utilisateurs, des Etats et de promoteurs locaux à la réalisation du projet;
- contacts et négociations avec les fournisseurs de licence et de technologie autant qu'avec des partenaires financiers potentiels;
- localisation définitive de l'unité en fonction des facilités d'approvisionnement en matières premières et des marchés cibles;
- établissement d'un cahier de charges définissant les coûts de production de l'unité et évaluation de la viabilité économique définitive de l'opération.

2.2.4 Industries métallurgiques

126. Principal fournisseur de métaux (acier, aluminium, cuivre) et d'alliages aux autres secteurs industriels, l'industrie métallurgique constitue la base même de tout processus de développement industriel auto-suffisant et auto-entretenu.

127. Certaines contraintes et des problèmes sérieux limitent son développement. Les gisements sont généralement situés à l'intérieur des pays, ce qui impose des investissements lourds en infrastructures et en transport, en plus des exigences en capital pour des niveaux de productions généralement élevés. Les difficultés rencontrées pour se procurer les types appropriés de technologies et d'usines, la pénurie de compétences indispensables aux divers procédés de production sont d'autres contraintes, sans parler des exigences de compétitivité et de qualité sur les marchés internationaux de produits raffinés et manufacturés.

128. Les filières sidérurgie et aluminium ont fait l'objet d'études dans le cadre du projet RAF/88/049 "Assistance à la CEEAC" et soumises à l'atelier de Libreville.

Sidérurgie:

129. Malgré les importantes ressources en minerai de fer, en fondants, en additifs, en réducteurs et en énergie électrique de la sous-région, le minerai de fer n'a fait l'objet d'aucune exploitation jusqu'à présent. Dans le domaine des métaux ferreux il n'existe qu'une unité sidérurgique intégrée (SOSIDER) située à Maluku au Zaïre et un laminoir (SOLADO) au Cameroun.

130. Les capacités installées couvrant à peu près la demande globale tous produits confondus, sont de:

	<u>Produits longs</u>	<u>Produits plats</u>
SOLADO	40 000 t	-
SOSIDER	100 000 t	150 000 t
TOTAL	<hr/> 140 000 t	<hr/> 150 000 t

131. SOLADO n'a produit que 18 000 t en 1991 tandis que SOSIDER, à l'arrêt depuis quelque temps, n'a fait dans sa meilleure année que 11 000 t de produits longs et 5 000 t de produits plats. Les contraintes sont les coûts élevés d'approvisionnement en billettes, la concurrence déloyale des distributeurs, l'absence de normes et de contrôle.

Recommandations

132. La promotion des produits plats constituant l'axe principal pouvant impulser le développement de la filière, il est proposé de relancer la production de produits longs (usine à chaud) de Maluku dans l'espoir de pouvoir démarrer à moyen terme la production de produits plats plus industrialisants.

133. Les autres recommandations portent sur la normalisation des produits, l'harmonisation des politiques fiscales et douanières, la réactivation de la Chambre de compensation et la création d'associations professionnelles par corps de métier.

Filière bauxite-aluminium

134. La sous-région dispose d'énormes ressources en bauxite au Cameroun et au Zaïre, ayant fait l'objet d'études qui n'ont pas encore abouti à des opportunités d'exploitation. L'activité de la filière la plus significative est la production de 92,000 T d'aluminium sous forme de lingots, à partir d'alumine de Guinée.

135. L'étude de la filière n'a été faite que dans le cadre du Plan directeur d'industrialisation (PDI) du Cameroun et pour le marché camerounais. C'est la raison pour laquelle l'atelier de Libreville a recommandé:

- l'extension aux autres pays de la sous-région de l'étude réalisée dans le cadre du PDI au Cameroun ;
- l'identification de nouvelles activités;
- la diversification du réseau de distribution de la sous-région;
- une normalisation uniforme des produits de façon à faciliter les échanges entre pays de la sous-région;
- la création d'un institut des métaux ferreux et non-ferreux dans la sous-région, à vocation d'informations techniques pour les professionnels des branches acier et aluminium.

CHAPITRE IV

PROJET DE PLAN D'EXECUTION STRATEGIQUE DU PSRAC

I. DIVISION EN PHASES SUCCESSIVES

136. Le projet de plan d'exécution stratégique proposé ici découle des orientations décrites au chapitre précédent. Il s'articule, comme indiqué au paragraphe 65, autour de trois phases successives:

- phase 1, de 1993 à 1995, dite phase d'urgence;
- phase 2, de 1996 à 1998, dite phase de consolidation;
- phase 3, de 1999 à 2002, dite phase d'expansion.

137. Les deux premières phases visent avant tout la restructuration de l'industrie sous-régionale sous l'effet de réformes économiques et institutionnelles, et la réhabilitation des unités existantes.

138. Bien que chacune des phases soit centrée sur les activités essentielles à l'obtention d'un résultat déterminé, il y aura dans la pratique une interpénétration d'activités entre les phases. On aura ainsi un système glissant suivant lequel chacune des phases découlera de la précédente et conditionnera la suivante.

139. Durant une phase déterminée on mènera des activités qui, avec des intensités différentes, jetteront les bases de l'objectif visé ou renforceront des objectifs passés ou encore viseront de nouveaux objectifs. Pour cela il est proposé de subdiviser les phases en composante de soutien, composante de renforcement et composante d'extension.

140. Ainsi la phase d'urgence comprendra trois composantes:

une composante de soutien visant:

- la coordination et l'harmonisation des politiques et des réglementations;
- le renforcement institutionnel;
- la formation et le perfectionnement de la main d'oeuvre.

une composante de renforcement incluant:

- la réalisation de projets de réhabilitation déjà étudiés tels le projet

d'unité de mélange et d'ensachage d'engrais en UDEAC ou le projet de réhabilitation de la sidérurgie de Maluku;

- l'étude des projets de consolidation déjà identifiés (les industries forestières, les matières plastiques, le matériel et l'outillage agricoles).

une composante d'extension couvrant:

- l'étude des sous-secteurs prioritaires non encore explorés (par exemple matériaux de construction ou produits pharmaceutiques).

141. Les différentes composantes des phases 2 et 3 dériveront en partie de celles de la phase d'urgence non encore achevées, auxquels s'ajouteront de nouvelles activités déjà identifiées.

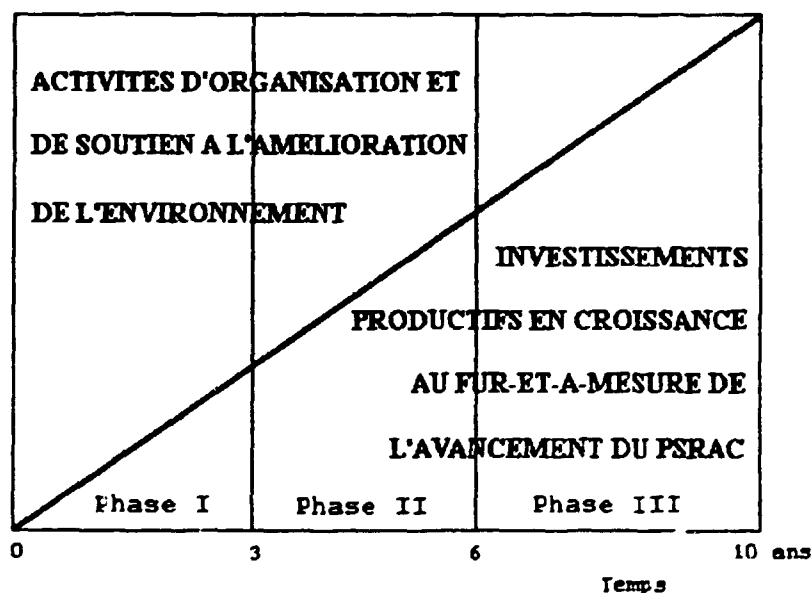
142. Le tableau suivant illustre avec plus de détails le plan esquissé ci-dessus:

Phases	Composantes	Objectifs	Domaines/Résultats	
1) urgence	11) soutien	111) Coordination et harmonisation des politiques et réglementations	Fiscalité Douanes Banques Droit des affaires Travail Investissements Transports/Communications	
		112) Renforcements institutionnels-	1121) Renforcement des OIG 1122) Renforcement de la Chambre de compensation 1123) Création centres d'information industrielle, technologique 1124) Création centre normalisation et contrôle de qualité 1125) Organisation des professions	
		113) Formation - perfectionnement main d'oeuvre	1131) Développement de la consultance industrielle 1132) Evaluation des besoins en formation industrielle 1133) Inventaire des ressources et du potentiel des établissements de formation industrielle: personnel, matériel, et détermination des domaines de coopération 1134) Elaboration et mise oeuvre du programme de formation/perfectionnement	
		12) renforcement	121) Réalisation des projets de réhabilitation/restructuration déjà étudiés (industrie, infrastructure,) 122) Etude de nouvelles consolidations identifiées	1211) Promotion du projet 1212) Réalisation, exploitation
		13) extension	131) Etude des sous-secteurs prioritaires non explorés	
	2) consolidation	21) soutien	211) Continuation des objectifs 111, 112 et 113 non atteints 212) Nouveaux objectifs identifiés pendant la phase 1	
			22) renforcement	221) Réalisation des projets étudiés en phase 1, 122 222) Etude des nouveaux projets de réhabilitation/restructuration identifiés
		23) extension	231) Etude des projets identifiés en 131)	
	3) expansion	31) soutien	311) Continuation des objectifs non atteints pendant la phase 2 312) Nouveaux objectifs identifiés pendant la phase 2	
			32) renforcement	
33) extension				

143. Le PSRAC, tel qu'il est actuellement, laisse l'impression d'une liste d'idées de projets, sans aucune indication précise sur les étapes et les conditions de mise en oeuvre. Les raisons principales des contraintes et des obstacles qui pèsent sur le secteur manufacturier ne font pas l'objet d'actions spécifiques susceptibles d'en limiter les effets négatifs. La même constatation a d'ailleurs été faite par les experts en ce qui concerne le programme sous-régional de la deuxième DDIA pour l'Afrique de l'Ouest.

144. Ces obstacles et contraintes qui ont sérieusement affecté les performances du secteur industriel et son développement, ainsi que décrit au chapitre I du présent document, ont des causes qui touchent à l'environnement, tant physique qu'institutionnel ou réglementaire, dans lequel opèrent les entreprises industrielles. Ce constat est également à l'origine de la présente proposition de diviser le plan d'exécution stratégique en trois phases successives, où la place de l'investissement productif croît au fur-et-à-mesure que les différentes activités d'organisation et de soutien à l'amélioration de l'environnement socio-économique aboutissent à des résultats qui en augmentent l'efficacité. Le schéma ci-dessous explicite cette progression croissante des investissements, selon les résultats bénéfiques des activités de soutien à l'amélioration de l'environnement.

Investissements



II. PLAN D'EXECUTION STRATEGIQUE DU PSRAC

2.1 Conditions de mise en oeuvre

145. Pour avoir des chances de réussir, la mise en oeuvre de la deuxième Décennie doit tenir compte non seulement des faiblesses et des contraintes relevées lors de celle de la Décennie précédente, mais aussi des exigences résultant du contexte actuel de crise et d'ajustement structurel.

146. Les principales contraintes relevées lors de la précédente Décennie portaient sur la procédure de choix et la conception des projets, l'insuffisance des ressources techniques et financières, l'absence de coordination et de suivi efficaces. Déjà la réunion de suivi tenue à Bamenda (28 novembre - 2 décembre 1989) a essayé d'y remédier notamment par:

- une prise en compte des critères de sélection des sous-secteurs et des projets moteurs jugés acceptables;
- une répartition plus équitable des projets entre les pays de la sous-région;
- un plus grand recours aux ressources disponibles en particulier auprès de la BAD et autres institutions de financement;
- l'approbation préalable des projets par les autorités sous-régionales;
- l'habilitation des OIGs (CEPGL, UDEAC, CEEAC) à agir au nom de la sous-région.

147. Parmi les mesures préconisées pour accélérer l'exécution du programme révisé, la réunion de Bamenda a proposé:

- au niveau national: la création ou le renforcement de comités nationaux de coordination de la DDIA associant le secteur privé et les organismes de consultation et d'ingénierie industrielle impliqués dans l'élaboration et la mise en oeuvre des programmes nationaux. Ces comités nationaux seront ensuite amenés à participer à l'exécution du programme sous-régional à travers une étroite collaboration avec les secrétariats des OIGs et les comités sous-régionaux envisagés;
- au niveau sous-régional: le renforcement des secrétariats des organisations inter-gouvernementales telles la CEEAC, l'UDEAC, la CEPGL, pour leur permettre de s'acquitter de certaines activités essentielles au programme;
- une meilleure promotion du programme tant auprès des acteurs locaux qu'auprès des institutions et des investisseurs étrangers susceptibles de participer à son exécution;
- la poursuite des efforts déployés par les organisations internationales en général et l'ONUDI en particulier dans l'assistance technique en faveur de l'industrialisation et la nécessité de mise en place d'un mécanisme de suivi de l'exécution du programme.

148. L'examen du PSRAC, en particulier de la liste des projets, montre qu'il n'y

a pas eu de progrès sensible dans la sélection des projets: le caractère sous-régional de certains d'entre eux laisse à désirer: c'est par exemple le cas de la cimenterie (projet no. 30) et de la tannerie du Tchad (projet no. 24) ou de l'unité de production d'aliments pour enfants au Cameroun (projet no. 23). Le projet no. 17 de création d'un complexe agro-industriel pour la transformation du manioc n'a pas suscité d'intérêt en RCA. Il ne faut pas s'étonner non plus, que d'autres projets au stade de simple idée de projet ne soient pas réalisés au bout de 10 ans tel le projet no. 23 de développement intégré de l'industrie de l'aluminium au Cameroun à partir des gisements de Mini Martap: les délais nécessaires aux études et à la réalisation des infrastructures sont tels que même son inscription parmi les projets de la deuxième Décennie ne semble pas raisonnable. Il en est de même du projet no. 5 revalorisation des déchets potassiques pour la fabrication de produits chimiques au Congo; après l'inondation des gisements escomptés, on est encore à la recherche de nouveaux gisements.

149. Tous ces projets sont pourtant passés à travers les mailles de 9 critères de sélection. Outre qu'ils ne sont applicables qu'à des projets d'investissement, ces critères sont trop nombreux et insuffisamment clairs. A titre de comparaison, les critères retenus pour l'Afrique Australe et l'Afrique de l'Est nous semblent plus réalistes. C'est ainsi que le caractère sous-régional d'un projet provient de l'implication de plus d'un pays (soit au travers d'une institution, soit au travers d'un ressortissant) de la sous-région au financement du projet, à la fourniture des moyens de production, ou encore à l'écoulement de la production. Ces critères exigent un certain état d'avancement de l'étude du projet que l'on peut situer au moins à l'étude d'opportunité sinon de préfaisabilité, ce qui a pour conséquence de provoquer davantage l'intérêt des partenaires et des investisseurs potentiels, tant financiers que techniques.

150. Les OIGs de coopération et d'intégration d'Afrique Centrale ont été peu impliquées dans la première Décennie; conviées aux réunions de suivi, elles se sont contentées de vérifier l'état d'avancement des projets relevant de leur propre domaine d'intervention, et au besoin d'en faire inscrire de nouveaux. Considérant que les OIGs travaillent essentiellement sur base d'un mandat reçu de leurs instances supérieures (Conseil des chefs d'Etat, comités ministériels), il s'ensuit que les tâches qui leur seront assignées durant la deuxième Décennie devront être entérinées par ces instances, y compris les budgets afférents.

151. Le rôle des banques sous-régionales de développement, mérite également d'être éclairci, notamment leurs relations avec les OIGs. En zone UDEAC, la BDEAC, jusqu'à une époque récente, n'avait financé aucun projet industriel sous-régional. La prise en charge d'un dossier nécessite la présence d'un promoteur dûment mandaté, alors que les OIGs ne sont éligibles, même aux prêts du fonds d'études, que sur mandat spécifique du Président en exercice, après autorisation du Conseil des chefs d'Etat qui ne se réunit qu'une fois l'an.

152. Parmi les exigences nées du contexte actuel de crise et d'ajustement structurel, on retiendra particulièrement la reconnaissance du rôle accru du secteur privé dans le processus d'industrialisation au détriment des Etats, l'amenuisement des ressources classiques de financement des projets et une meilleure définition des rôles et des apports des principaux acteurs de la mise en oeuvre du programme sous-régional. Le secteur privé n'acceptera de s'impliquer sérieusement, que moyennant des conditions qui préservent ses intérêts. L'amenuisement des ressources classiques ne sera compensé que par une meilleure utilisation de celles qui existent et par la recherche de nouvelles.

153. De manière générale il faut définir les principaux acteurs d'exécution du

programme, leurs rôles respectifs, et les modalités d'exécution, de suivi et d'évaluation.

2.2 Rôles des principaux acteurs d'exécution du programme

154. L'exécution de la seconde Décennie, contrairement à la première, ne devrait pas reposer essentiellement sur les gouvernements. Elle doit être l'oeuvre de toutes les parties concernées par l'industrialisation et ses services d'appui, à savoir:

- les Etats et leurs structures;
- les organisations sous-régionales de coopération dont la CEEAC, l'UDEAC et la CEPGL;
- le secteur privé: investisseurs, associations, comités professionnels, groupements d'intérêts;
- le système bancaire: banques locales, banques de développement sous-régionales telles que BDEAC et BDPGL, banques régionales BAD et FAD, agences d'aide bi- et multi- latérales, FED, BEI, Banque Mondiale, FMI;
- l'OUA;
- le système des Nations-Unies et ses agences spécialisées;
- les investisseurs étrangers et leurs associations;
- le système de formation: universités, écoles d'ingénieurs, instituts et établissements d'enseignement technique et professionnel;
- les centres de recherche et développement.

155. Chacun de ces acteurs ayant un rôle particulier à jouer, selon son domaine de compétence, doit donc être associé à la mise en oeuvre du programme. Ne seront toutefois décrits ci-dessous, que les rôles des acteurs principaux que sont les Etats, les OIGs, le secteur privé et l'ONUDI.

Rôle des Etats:

156. Pendant la deuxième Décennie, il s'agira surtout d'une redéfinition du rôle de l'Etat dans l'industrialisation, plutôt qu'un désengagement, car aussi longtemps que le secteur privé ne sera pas apte à jouer le rôle moteur qui doit être le sien dans la réalisation et l'exploitation des industries, il faudra que l'Etat assume temporairement ce rôle, tout en créant néanmoins les conditions nécessaires à l'éclosion d'une classe d'entrepreneurs dynamiques et compétents.

157. L'objectif est de transformer les relations entre l'Etat et les entreprises, en réduisant les interventions publiques dans certains domaines et en les réorientant vers d'autres, telles que le maintien des conditions générales de concurrence et de certains services et utilités de soutien aux entreprises. Les efforts de l'Etat devraient se concentrer sur:

- la définition des objectifs socio-économiques globaux et des politiques macro-économiques tendant vers une réduction des déséquilibres dans le cadre des PAS;
- la mise en oeuvre de programmes de soutien au secteur privé ou d'interventions spécifiques nécessaires au bon fonctionnement des entreprises: législation et réglementation, formation professionnelle, infrastructures physiques;
- la modernisation et l'adaptation des administrations, telles que douanes, impôts et institutions financières, au nouveau contexte de concertation et de coopération plutôt que de centralisation;
- la sauvegarde et le renforcement des plus efficaces parmi les industries existantes;
- l'affectation prioritaire des ressources aux infrastructures et à la formation;
- l'organisation de concertations régulières et suivies avec les professionnels pour la fixation conjointe des objectifs, la répartition des tâches et le suivi.

Rôle des OIGs telles que CEEAC, UDEAC et CEPGL:

158. En cette période de crise et d'ajustement, tout doit être fait pour que ces organisations puissent contribuer aux efforts nationaux de redressement en amenant les opérateurs économiques à profiter pleinement des avantages de la coopération et de l'intégration sous-régionales, notamment par:

- la coordination et l'harmonisation des politiques et réglementations en vue de faciliter la circulation des facteurs de production et des produits;
- la collecte, l'analyse et la diffusion des données et des informations commerciales, industrielles, techniques de la sous-région et des pays tiers;
- la dynamisation de la Chambre de compensation pour l'expansion du commerce intra-régional;
- l'élaboration de stratégies et de politiques visant la stabilisation et la restructuration économique nécessaires à une croissance auto-entretenu dans la sous-région;
- l'identification, l'assistance à la préparation et à l'exécution des opportunités industrielles;
- l'initiation de rencontres et de concertations sous-sectorielles;
- l'organisation de fora industriels.

Rôle du secteur privé:

159. Dans l'ensemble, le secteur privé local a joué un rôle plutôt modeste, tant

à cause de ses faiblesses intrinsèques (manque de compétences, peu d'épargne) qu'à cause d'un environnement économique et institutionnel inadapté. Les restructurations en cours tendent toutefois à assainir l'environnement et à offrir au secteur privé le soutien nécessaire, pour lui permettre d'assumer un rôle moteur dans le développement industriel. A ce titre, les missions suivantes lui reviennent:

- l'acquisition rapide de compétences techniques, de gestion et de commercialisation;
- l'augmentation des performances pour rendre les industries plus productives et compétitives;
- la conception des projets, leur étude, les montages financiers, les réalisations et la gestion des entreprises;
- le rassemblement et la diffusion des informations et des opportunités commerciales et industrielles;
- l'organisation de regroupements ou de fusions d'entreprises;
- l'acquisition d'entreprises à privatiser;
- l'organisation des professions en associations et groupements d'intérêts;
- une participation active aux réunions de concertation et de coordination avec l'Etat.

Rôle de l'ONUDI et des organisations internationales:

160. Il est demandé aux organisations internationales et à l'ONUDI en particulier, une assistance technique dans les domaines suivants:

- une mise à jour régulière du programme sous-régional de promotion industrielle;
- la poursuite des études de pré-investissement, comprenant des profils d'investissement pour les projets sélectionnés et fournissant des informations sur les marchés potentiels, la taille de l'usine, les matières premières, les services de distribution, la technologie, l'investissement nécessaire, la main d'oeuvre et la formation, le coût probable de production et la rentabilité finale du projet ou du programme;
- l'identification des domaines et modes de coopération spécifiques entre les pays, de même qu'entre les producteurs et les services de recherche-développement, dans le cadre de l'exécution du programme de la Décennie;
- l'établissement et le renforcement des comités sous-régionaux de coordination pour examiner et mettre à jour le programme sous-régional et en contrôler l'exécution;

- le développement de capacités locales dans les domaines suivants: planification stratégique, services de consultants industriels, élaboration de projets, achats de fournitures, soutien des entrepreneurs et fabricants locaux et création d'associations liées aux projets moteurs;
- l'organisation de consultations techniques, de négociations et de réunions sur la promotion des investissements dans des sous-secteurs moteurs spécifiques. L'organisation de consultations et de négociations entre les principaux acteurs serait également souhaitable;
- l'appui aux Etats membres et aux organisations sous-régionales pour la mobilisation de l'assistance technique et des investissements pour les projets industriels, étant entendu que la responsabilité principale des contacts avec les établissements financiers et les établissements d'investissement incombe aux Etats membres eux-mêmes.

III. MODALITES DE MISE EN OEUVRE

161. Les principaux acteurs et leurs rôles respectifs une fois définis, il reste maintenant à préciser les modalités de mise en oeuvre du programme. Celles-ci concernent d'abord l'identification et la formulation des projets, ensuite leur exécution et enfin leur financement.

3.1 Modalités concernant l'identification et la formulation

162. Si l'identification des projets et des programmes doit être initiée par tous les acteurs, il apparaît néanmoins souhaitable de créer au niveau sous-régional, un comité de coordination de la promotion industrielle de l'Afrique Centrale chargé de coordonner la formulation et la mise en oeuvre de tous les programmes industriels sous-régionaux et de faire des rapports périodiques aux organes de décision. Ce comité, qui doit être accessible en cas de besoin à tous les partenaires de la sous-région, doit inclure dans sa composition des représentants des gouvernements, des entreprises privées, des banques sous-régionales et de certains secteurs vitaux tels que l'énergie et les transports. Le secrétariat pourrait en être confié à la CEEAC.

163. Ce comité de coordination s'appuiera sur des comités de gestion stratégique sous-sectorielle, tels que les comités du bois, du machinisme agricole et de la pétrochimie dont il a été fait mention plus haut, qui l'assisteront dans la conception, les études, l'exécution et le suivi de toutes les activités relatives aux sous-secteur.

3.2 Modalités concernant l'exécution

164. Une fois le projet identifié et étudié jusqu'au stade de la préfaisabilité, la première démarche consiste à trouver des partenaires décidés à s'engager dans la réalisation. Une promotion intense du projet doit ainsi être menée auprès d'autres opérateurs de la sous-région et des banques, en vue d'aboutir à une sorte d'assemblée des futurs actionnaires qui aura à arrêter les caractéristiques principales du projet et les contours de la future société: type, capital social, exonérations et privilèges sollicités auprès du pays hôte.

165. Cette assemblée doit mettre en place une direction de projet composée d'opérateurs éventuellement du Secrétariat de l'OIG et d'un représentant du pays hôte. Structure légère, celle-ci devra mener toutes les activités jusqu'à la convocation de l'assemblée constitutive de la société telles que rédaction des statuts, études d'exécution et choix du terrain. A titre d'exemple, la formule de comités sous-sectoriels et la direction de projet expérimentées en UDEAC pour le sous-secteur textile/habillement et la société de produits pharmaceutiques, ont donné de très bons résultats.

3.3 Modalités concernant le financement

166. La deuxième Décennie démarre à une période particulièrement difficile pour les économies sous-régionales africaines: endettement excessif, déficits budgétaires et de balance de paiements, sous-utilisation des capacités, baisse des revenus des ménages, rareté des capitaux étrangers, pour ne citer que quelques uns des problèmes actuels. L'essentiel du financement provient de prêts et d'allocations de bailleurs de fonds bilatéraux, de prêts de la Banque Mondiale, de l'assistance du FMI et d'emprunts commerciaux coûteux. Cette situation appelle à plus de rigueur dans la gestion financière afin d'enrayer les gaspillages, de mieux utiliser les ressources existantes et surtout de créer des conditions plus attractives aux capitaux extérieurs.

167. Les besoins globaux de financement de la deuxième Décennie peuvent être regroupés sous les catégories suivantes:

1. dépenses de fonctionnement pour les réunions des comités de coordination et les cellules s'occupant de la Décennie;
2. frais d'études et d'assistance technique;
3. fonds de réhabilitation d'entreprises existantes;
4. fonds d'investissements pour les nouvelles industries.
5. renforcement des infrastructures existantes;
6. fonds d'investissements nouveaux en infrastructure;
7. fonds d'amélioration de l'infrastructure institutionnelle.

168. Les domaines traditionnels d'intervention des différents acteurs suggèrent la répartition ci-dessous des sources de financement:

- catégorie 1: Etats et organisations sous-régionales de coopération qui sont invités à mettre en place un mécanisme de financement ne transitant pas par les trésors nationaux, comme par exemple le prélèvement direct d'un pourcentage du commerce extérieur à verser à la Banque centrale;
- catégories 2-4: secteur privé, Etats, assistances bi-latérale et multi-latérale, banques;
- catégories 5-6: assistances bi- et multi-latérale, BAD, FED, Banque Mondiale;
- catégorie 7: Etats, secteur privé, et assistance extérieure.

169. Un effort considérable doit être fourni pour mobiliser aussi bien les ressources locales qu'étrangères. Localement on devrait inclure au budget des Etats et des OIGs les dépenses afférentes à la réalisation du programme de la Décennie. L'investissement privé dans l'industrie doit être encouragé au maximum de manière à le rendre attractif par rapport à d'autres orientations, vers le commerce en particulier. L'intermédiation financière et d'autres formes plus ou moins modernes de mobilisation de l'épargne doivent être développées. Les flux nets de capitaux extérieurs, essentiels à la réussite du programme, ne reprendront la direction de l'Afrique que moyennant de sérieux redressements dans les domaines économique, institutionnel et réglementaire.

IV. COORDINATION

170. Une coordination étroite doit être assurée à trois niveaux: entre programmes nationaux et sous-régionaux, entre programmes sous-régionaux et régionaux et enfin au niveau international.

4.1 Coordination entre programmes nationaux et sous-régionaux

171. En complément des réunions périodiques des organes des organisations sous-régionales, une collaboration étroite doit s'instaurer entre responsables nationaux et sous-régionaux chargés de la Décennie. De plus, une fois les programmes sous-régionaux de la Décennie entérinés par les instances supérieures, ils deviennent opérationnels et doivent donc être incorporés dans les plans nationaux de développement.

4.2 Coordination entre organisations intergouvernementales

172. La CEEAC couvrant entièrement les pays des l'UDEAC et ceux de la CEPGL, une meilleure coordination, voire une répartition des tâches dans certains domaines, s'avère indispensable entre ces trois organisations. Des efforts ont été faits durant le 4ème cycle de programme du PNUD, mais ils demeurent insuffisants.

173. Ensemble plus vaste et de création plus récente, la CEEAC devrait assumer la responsabilité de l'élaboration des plans et programmes, ainsi que l'aménagement du territoire. La CEPGL et l'UDEAC exécuteraient alors chacune sur leur territoire ces programmes jusqu'à l'unification de l'espace économique. Dans cette optique, pour la mise en oeuvre du programme de la Décennie, les comités de coordination proposés se situeraient au niveau de la CEEAC tout en incluant les représentants non-gouvernementaux de la CEPGL et de l'UDEAC.

4.3 Coordination et suivi au niveau international

174. Comme pour la première Décennie, les secrétariats de l'OUA, de la CEA et de l'ONUDI devraient jouer le rôle de coordination et de suivi au niveau international, en organisant des réunions fréquentes et en diffusant des rapports d'exécution et d'avancement. Une évaluation à mi-parcours, par exemple, au cours de la sixième année, permettrait d'apporter les correctifs éventuels avant la fin de la deuxième Décennie.

CHAPITRE V

DESCRIPTION DE LA PHASE D'URGENCE

175. Comme développé au chapitre IV, section 1. et comme le fait paraître clairement le haut du tableau en page 32, la phase d'urgence comporte trois composantes, chacune d'elles visant certains objectifs qui doivent se matérialiser en résultats. Ainsi la composante de soutien vise les objectifs suivants:

- coordination et harmonisation des politiques et de la réglementation;
- renforcement institutionnel;
- formation et perfectionnement de la main d'oeuvre.

Composante 1 (soutien)

- Objectifs de coordination et d'harmonisation des politiques et des réglementations

Résultat visé: dans certains domaines, les disparités de politique économique sont trop prononcées. C'est le cas de la fiscalité, des taux de change, des prix des facteurs, etc.. Le problème, pour délicat qu'il soit, mérite d'être étudié pour faire ressortir les points où l'harmonisation est possible.

Action: Synthèse des réformes en cours dans les Etats, à la CEEAC, à l'UDEAC et à la CEPGL. Il s'agira de les analyser et de faire des propositions en vue de leur coordination et de leur harmonisation en matière de:

- fiscalité;
- douanes;
- banque;
- droit des affaires;
- travail;
- investissement;
- transports et communications.

- Objectifs de renforcement institutionnel

Le renforcement institutionnel proposé ici concerne les OIGs, l'information industrielle, la normalisation et l'organisation des professions.

Résultat visé: renforcement des OIGs existantes (CEEAC, UDEAC, CEPGL, Chambre de compensation) dans la mise en oeuvre de la coopération et l'intégration en Afrique Centrale.

Action 1: Diagnostic des OIGs. Il s'agit d'évaluer les réalisations par rapport aux objectifs fixés, en particulier, en ce qui concerne l'industrialisation, d'identifier les faiblesses et de proposer des solutions.

Action 2: Propositions de renforcement.

- Résultat visé: création d'un centre sous-régional d'informations industrielles, technologiques et commerciales en vue de pallier au manque d'informations régulières et actualisées sur les entreprises et les productions, qui constitue un handicap sérieux à la promotion des échanges.

Action 1: Evaluation des besoins en informations. Il s'agit de mener des enquêtes auprès des principaux acteurs: gouvernements, secteur privé, associations et chambres d'industrie, banques, universités, pour évaluer leurs besoins en informations et les coûts y relatifs.

Action 2: Mise en place du centre sous-régional avec des réseaux nationaux.

Résultat visé: création d'un centre sous-régional de normalisation et de contrôle de qualité.

Action 1: Evaluation des besoins en normalisation et contrôle de qualité. Avec l'assistance de l'Organisation régionale africaine de normalisation (ORAN), il s'agit d'évaluer les besoins à partir d'enquêtes sur les produits les plus échangés ou ayant un potentiel d'échange tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la sous-région, en vue de faciliter les échanges commerciaux et technologiques et d'édicter ultérieurement des normes de qualité suffisamment exigeantes pour qu'elles incitent les producteurs à se rapprocher des normes du commerce international.

Action 2: Mise en place du centre avec des antennes nationales

Résultat visé: organisation des professions.

Action 1: Inventaire des professions les plus représentatives, diagnostic de leur organisation.

Action 2: Propositions de renforcement des organisations existantes et de création de nouvelles.

- Objectifs de formation et de perfectionnement de la main d'oeuvre

Résultat visé: développement de la consultance industrielle.

Action 1: Inventaire des bureaux d'études et d'expertise existants, évaluation de leurs besoins en formation, perfectionnement et en équipements.

Action 2: Organisation de séminaires de formation/ perfectionnement et

octroi de facilités d'installation ou d'équipement.

L'application des réformes économiques et l'accès plus difficile aux devises rendent les entreprises de la place plus sensibles au recours à des sous-traitances locales ou sous-régionales. En plus des actions mentionnées ci-dessus qui visent à développer les capacités des bureaux de consultance, il faudrait faire connaître les opportunités existant dans ce domaine ou en susciter de nouvelles. Ceci pourrait également constituer un avantage supplémentaire pour attirer des investissements extérieurs.

Résultat visé: planification de la main d'oeuvre industrielle.

- Action 1: Evaluation des besoins de main d'oeuvre industrielle.
- Action 2: Inventaire des ressources existantes et du potentiel de formation existante.
- Action 3: Elaboration de programmes de formation/perfectionnement d'ajustement de la main d'oeuvre.

Composante 2 (renforcement)

- Objectifs de réalisation des projets de réhabilitation déjà étudiés (unité de mélange et d'ensachage d'engrais, sidérurgie de Maluku)

Il s'agit d'accroître ici les relations au niveau sous-régional entre unités existantes (par exemple, aider à constituer un tissu industriel sous-régional qui permettrait d'améliorer la compétitivité des industries nationales). Les faibles taux d'utilisation des capacités installées, ainsi que les faibles taux d'investissement (publics et privés) suggèrent sans équivoque que l'intégration industrielle devrait se faire, d'abord et avant tout, au travers de la réactivation des unités existantes.

Résultat visé: promotion des projets.

- Action 1: Etablissement de fiches ou de profils industriels des projets et en faire une large diffusion auprès des opérateurs, des structures de promotion, des banques et des investisseurs étrangers.
- Action 2: Missions circulaires de sensibilisation dans la sous-région auprès chambres de commerce, opérateurs, banques.
- Action 3: Convocation d'une assemblée des actionnaires potentiels pour arrêter les grandes caractéristiques des projets et les actions à entreprendre avant l'assemblée constitutive.
- Action 4: Assemblée constitutive de la société.
- Action 5: Réalisation du projet.

Résultat visé: lancement des nouveaux projets de consolidation identifiés (matériel et outillage agricole, bois, matières plastiques)

Il s'agit ici non de créer de nouvelles entreprises, mais d'aider celles qui

existent à améliorer leur productivité et leur compétitivité, la qualité des produits, et/ou leur gestion (prévention, maintenance, commercialisation).

Composante 3 (extension):

Résultat visé: étude des sous-secteurs prioritaires non explorés, tels que matériaux de construction et industries pharmaceutiques, soit parce qu'ils constituent les sources principales d'intrants à d'autres sous-secteurs, soit parce qu'il s'agit de sous-secteurs où les produits manquants sont les plus manifestes.

176. Les phases 2 (consolidation) et 3 (expansion) ne sont pas décrites ici, car leur contenu exact ne peut encore être déterminé. Celui-ci dépendra en grande partie des résultats qui seront atteints à l'issue de la phase 1 (urgence), qui a pour objectif de créer ou de renforcer dès maintenant les bases d'une coopération industrielle harmonieuse dans la sous-région. Les résultats de la phase 1 conditionneront le volume et la structure des investissements industriels en Afrique Centrale.

CONCLUSIONS

177. La deuxième Décennie ne commence pas sous les meilleurs auspices. En effet, les conséquences des bouleversements mondiaux, le climat politico-économique incertain de nombreux pays africains, l'application des réformes économiques et la réduction des ressources des Etats entraînent une raréfaction des moyens financiers nécessaires pour mettre en oeuvre les actions préconisées dans le PSRAC. De façon générale, les investissements boudent le continent africain tandis que l'assistance technique elle-même est en phase décroissante.

178. C'est la raison pour laquelle le présent document a voulu placer les actions prévues au titre du PSRAC dans ce contexte de ressources limitées tant des Etats, des organisations internationales, régionales et sous-régionales que des investisseurs potentiels. Il propose une démarche qui s'articule autour de deux thèmes d'orientation, qui concernent d'une part les rôles respectifs de l'Etat et du secteur privé, et d'autre part les actions prioritaires à mener à court terme, en vue d'assainir l'environnement pour faciliter à moyen terme un flux d'investissements productifs vers la sous-région.

179. La définition du rôle de l'Etat et celle des opérateurs économiques, c'est-à-dire promoteurs, investisseurs, entreprises, associations professionnelles, institutions financières, est en effet actuellement cruciale considérant le retrait quasi total de l'Etat des fonctions d'investissement directement productif et de gestion des entreprises. Le désengagement de l'Etat de ces fonctions bien particulières ne signifie aucunement que son rôle est diminué, bien au contraire l'Etat continue à jouer un rôle majeur dans la recherche, la création et la mise en oeuvre de toutes les conditions qui sont nécessaires et indispensables à l'éclosion de nouvelles entreprises et au dynamisme du secteur industriel.

180. Quant au secteur privé qui jouait jusqu'à présent un rôle plutôt modeste tant pour des raisons externes liées à un environnement mal adapté, mais aussi à cause de faiblesses intrinsèques, il doit maintenant bénéficier du soutien nécessaire pour lui permettre d'assumer un rôle moteur dans le processus de développement industriel.

181. Cette redéfinition des rôles de l'autorité publique et des opérateurs économiques ne pourra entraîner des résultats concrets que si une concertation et une coopération étroites sont développées et constamment entretenues entre ces partenaires d'un même effort de développement économique.

182. La coopération économique sous-régionale a jusqu'à présent été tributaire de la volonté politique des Etats. Maintenant que des réformes sont en cours dans les différents pays de la sous-région, les organisations sous-régionales doivent saisir les opportunités nouvelles qui peuvent renforcer le potentiel existant dans la sous-région pour créer et développer une intégration spontanée et auto-entretenu. Les organisations sous-régionales devraient devenir au travers des associations professionnelles, les points focaux d'un réseau d'opérateurs économiques dans les différents pays, de façon à faire transiter rapidement et sans entraves toutes études, analyses et informations stratégiques qui doivent orienter les décisions d'entreprise vers une rationalisation au niveau sous-régional de l'activité de production, qui exploite efficacement les points forts des différents pays.

183. Le deuxième thème autour duquel s'articule ce document concerne la priorité qui doit être accordée dans l'immédiat par le programme sous-régional de la

deuxième DDIA pour l'Afrique centrale à toutes les mesures qui peuvent être prises pour améliorer l'environnement légal, réglementaire, institutionnel et physique dans lequel opèrent les entreprises.

184. La première réunion de suivi sur le Programme sous-régional de la deuxième DDIA pour l'Afrique de l'Ouest qui s'est tenue à Abidjan du 14 au 18 juin 1993 a insisté sur "la nécessité d'accorder une priorité absolue au choix des actions à conduire pour l'assainissement de l'environnement, considéré comme un véritable préalable à l'investissement et à la promotion de l'initiative privée".

185. Il est attendu, qu'au fur et à mesure que les différentes activités d'organisation et de soutien contribueront à l'amélioration effective de l'environnement économique et social, les investissements productifs augmenteront progressivement et, ancrés sur des bases assainies, porteront des fruits durables.

186. Les possibilités limitées des Etats et des organisations sous-régionales ainsi que les orientations des réformes économiques engagées laissent penser que le succès du PSRAC dépendra du degré d'implication des opérateurs industriels et des capitaux privés. C'est pourquoi la réflexion sur le climat général d'investissement dans la sous-région et les actions à réaliser en vue de son amélioration sont primordiales aujourd'hui.
